

Le printemps des fermes

PRINTEMPS 2023

À l'intérieur,
le programme de
Jazz à Vienne !

sommaire

3 Édito

4 Ça s'est passé

6 Le budget de l'Agglo

10 L'actu de l'Agglo

- > L'offre aquatique du territoire
- > Projet cours Brillier et halte fluviale
- > Un nouveau schéma pour la petite enfance
- > Le PLUi : une démarche collective
- > L'Agglo poursuit son engagement dans la lutte contre la délinquance
- > La maraude : l'engagement de bénévoles et de professionnels signataires d'une charte de partenariat

20 Entreprendre

- > Citéslab : porte d'entrée de l'entrepreneuriat
- > LE PRINTEMPS DES FERMES 2023
- > Éco en bref

27 L'actu de l'Agglo

- > Le vélo en libre-service avec Fredo
- > Vélo Village 2023
- > Se déplacer à vélo en toute sécurité
- > Que deviennent nos déchets ?(1/6)
- > Le compost : tout un programme !
- > Les associations s'engagent ! - Zéro déchet Vienne
- > Comment faire des économies en réduisant mes déchets ?
- > Votre parcours pour tous vos projets de rénovation énergétique
- > Le photovoltaïque, l'énergie d'avenir sur le territoire
- > Chartes forestières : pour une gestion durable des bois et forêts de l'Agglo
- > Lancement de la révision du schéma directeur d'assainissement
- > Du nouveau pour le service d'eau potable des Côtes-d'Arej

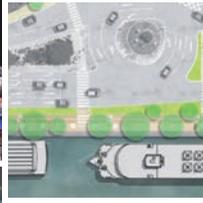
36 Conseil de développement

37 Évènements

- > Alors, on sort !

42 Gardons le lien

44 Tous vos emballages et papiers même sales se trient !



Agglomag

Le magazine de Vienne Condrieu Agglomération

N°18 - PRINTEMPS 2023

Espace Saint-Germain / Bâtiment Antares
30, avenue du Général Leclerc - BP 263 / 38217 Vienne Cedex
Tél : 04 74 78 32 10 / Fax : 04 74 53 54 26
info@vienne-condrieu-agglomeration.fr
et www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Directrice de la publication : Claudine Perrot-Berton
Rédactrice en chef : Brigitte Caruana

Rédaction : Brigitte Caruana, Directrice du service communication de Vienne Condrieu Agglomération, Tiphaine Malfait MComConseil
Conception graphique : Catherine Ornon
Impression : ROTO FRANCE

Agglomag est imprimé à 40 500 exemplaires sur du papier respectueux de l'engagement environnemental labellisé PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées)
ISSN : 2609-0783 / Dépôt légal : mars 2023



Mesdames, Messieurs,

Le début d'année est traditionnellement marqué par le vote du budget de la Communauté d'Agglomération.

Ce budget, pour lequel l'*Agglomag* consacre un dossier, illustre la maîtrise des finances de la collectivité et sa capacité à faire face à la crise énergétique après avoir traversé la crise sanitaire.

Ce budget, qui a nécessité un travail approfondi de la part des élus et services que je tiens à remercier, permet à la fois de continuer à assurer les services aux habitants dans nos domaines de compétences tels que la petite enfance, les déchets, l'eau, l'assainissement ou les transports tout en continuant d'investir massivement pour développer le territoire avec pas moins de 32 millions d'euros inscrits en investissements pour de nombreux projets tels que la modernisation des réseaux d'eau et d'assainissement, la rénovation énergétique de nos équipements, l'aménagement de la zone d'activités du Plateau à Trèves, la création d'un belvédère à Tupin et Semons...

La requalification complète du cours Brillier ainsi que l'extension de la halte fluviale et le réaménagement de ses abords sont deux projets majeurs qui vont changer l'image du territoire. C'est pourquoi, nous avons tenu à ce qu'ils se construisent en associant la population. Une concertation a ainsi été organisée du 7 février au 7 mars afin que les habitants de l'Agglo puissent s'exprimer sur ces projets que vous pourrez découvrir en page 12 et 13.

Le budget 2023 de l'Agglo, malgré le contexte inflationniste que nous connaissons tous, ne prévoit pas d'augmentation des impôts, conformément aux engagements que nous avons pris lors de la fusion en 2018. Il est aussi à noter que nous avons choisi de ne pas instaurer de fiscalité additionnelle sur la taxe foncière comme ont pu le faire d'autres intercommunalités voisines afin de ne pas faire supporter aux contribuables de charges nouvelles. Seule la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères augmente de 2.35 % ce qui représente en moyenne entre 3 et 10 euros annuels selon la valeur locative des logements. Cette hausse est imposée par la nécessité de répondre au principe de bonne gestion visant à ce que cette taxe couvre les dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets, des dépenses qui ont fortement augmenté ces derniers mois et cela doit nous inciter à mieux trier pour maîtriser l'évolution des coûts. Ce taux de TEOM reste toutefois inférieur à ceux des territoires voisins.

Ainsi, ce budget 2023 nous permet d'être à la hauteur des enjeux du territoire dans ce contexte incertain tout en limitant au maximum son impact sur les contribuables déjà mis à rude épreuve par l'inflation.

Thierry Kovacs
Président de Vienne Condrieu Agglomération

Lancement du chantier de rénovation de la crèche de Malissol

Mardi 20 décembre

Thierry Kovacs, Président de l'Agglo et Annick Guichard, Vice-Présidente en charge de la petite enfance se sont rendus à la crèche de Malissol pour son dernier jour d'ouverture avant d'importants travaux de rénovation et de sécurisation qui dureront jusqu'à l'été.



Visite du chantier du stade nautique Françoise Clavery Bouysson



Mercredi 11 janvier

Thierry Kovacs, Président de l'Agglo accompagné de Virginie Ostojic, Vice-Présidente en charge des équipements sportifs, de Claudine Perrot Berton, 1^{re} Vice-Présidente, Marc Deleigue et Luc Thomas, Maires de Sainte-Colombe et Saint-Romain-en-Gal a visité le chantier du stade nautique dont l'ouverture est programmée le 1^{er} juillet.

Lancement de la boutique test à Pont-Évêque

Mercredi 11 janvier

Au 72 montée Lucien Magnat à Pont-Évêque se situe la 4^e boutique test de l'Agglo, que Martine Faïta, Maire de Pont-Évêque et Vice-Présidente en charge de l'économie, a lancée en présence des partenaires de cette opération : la commune de Pont-Évêque, la CCI Nord-Isère, la CMA Isère, Initiative Isère Vallée du Rhône et le Crédit Agricole Sud-Rhône Alpes.

La boutique test est un dispositif porté par l'Agglo pour implanter une activité commerciale nouvelle, en minimisant les risques pour le porteur de projet, la commune et le propriétaire.



Inauguration du composteur partagé à l'Espace Saint Germain



Jeudi 2 février

Maryline Silvestre, conseillère déléguée en charge de l'économie circulaire et Jean Tissot, conseiller délégué en charge de la gestion et de la valorisation des déchets ont inauguré le nouveau composteur partagé installé à l'espace Saint-Germain. Dédié aux salariés des entreprises présentes sur cet espace, ce composteur partagé démontre que le compostage peut aussi être collectif. Aux côtés de Maryline Silvestre et Jean Tissot, Quentin Merleau, maître composteur à Vienne Condrieu Agglomération et Christian Tognarelli, adjoint aux espaces verts à la mairie de Pont-Évêque.

Réunion publique de concertations sur les deux projets de la Halte fluviale et du cours Brillier



Mardi 21 février

Dans le cadre des concertations sur les projets du Cours Brillier et de la Halte fluviale qui se sont déroulées du 7 février au 7 mars, l'Agglo a organisé avec la ville de Vienne une réunion publique à la salle des fêtes en présence de Thierry Kovacs, Président de l'Agglo, de Richard Bonnefoux, Vice-Président en charge de la voirie et de Nicolas Hyvernât, Vice-Président en charge des transports et des élus viennois.

Cette réunion publique a permis de présenter à l'assistance ces deux projets dans le détail, de répondre aux interrogations et de collecter les avis et suggestions.



Vienne
Condrieu
Agglomération

Point presse sur la Convention territoriale Globale



Mardi 28 février

Thierry Kovacs, Président de l'Agglo et Annick Guichard étaient accompagnés des Maires du territoire, de leurs représentants et des conseillers départementaux de l'Isère et du Rhône, Martine Faïta, Christophe Charles et Philippe Marion pour accueillir Florence Devynck, directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère à l'occasion du point presse organisé autour de la Convention Territoriale Globale. (voir page 15)

Un budget qui tient bon et reste ambitieux dans un contexte difficile

Pour construire son budget 2023, Vienne Condrieu Agglomération a dû composer comme tout le monde avec un contexte inflationniste inédit. Par un travail approfondi sur les dépenses comme sur les recettes, une épargne nette qui préserve la capacité d'action en investissement a toutefois pu être maintenue.

Composé d'un budget principal et de 7 budgets annexes, le budget de Vienne Condrieu Agglomération s'élève à près de 155 millions d'euros en 2023 (fonctionnement et investissement).

La fiscalité

Comme chaque année depuis 2018, les taux de la fiscalité sur les ménages et les entreprises restent inchangés : 7,81 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, 0 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 2,52 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et 25,89 % pour la cotisation foncière des entreprises.

En revanche, il est apparu nécessaire d'ajuster le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) afin d'équilibrer le budget de la gestion des déchets. Il s'agit d'un principe de bonne gestion, dans le sens où cet équilibre évite de faire peser sur les ressources du budget général une compétence qui dispose déjà de sa propre fiscalité. Le taux unique ciblé en 2026 à l'issue du processus d'harmonisation est ainsi porté de 9,36 % à 9,58 %, soit + 2,35 %, ce qui se traduit en 2023 par les taux suivants au sein des différentes zones de perception : 9,76 % dans les communes de l'Isère, 9,05 % à Saint-Romain-en-Gal et 8,88 % dans les autres communes du Rhône.

Un niveau d'investissement qui reste ambitieux

Malgré le retour à une volure plus normale dans le budget principal après le pic de 2022, l'investissement prévisionnel reste très élevé si l'on considère l'ensemble des budgets. Les crédits de paiement mis en place s'élèvent en effet à 32 134 000 € contre 31 951 000 € au budget primitif 2022.

La priorité est donnée aux travaux permettant de réaliser des économies d'énergie et un effort particulier est prévu dans les domaines du développement économique et des transports. Par ailleurs, l'objectif de réduction des volumes d'ordures ménagères résiduelles donne lieu à un programme d'équipement pour développer le compostage de proximité et expérimenter la collecte séparée des restes alimentaires.

Au-delà de ces priorités, l'Agglo intervient dans l'ensemble de ses domaines de compétences à travers d'autres opérations spécifiques et plusieurs programmes annuels de maintien à niveau des équipements et du patrimoine.

Le fonctionnement et l'épargne

Le budget 2023 est naturellement impacté par l'envolée des prix. Dans le budget principal, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 64 165 000 € contre 62 472 000 € en 2022, mais sans la masse salariale des budgets annexes des transports, de l'eau et de l'assainissement qui leur est désormais directement imputée. À périmètre comparable, la hausse prévisionnelle s'établit à 7,5 %.

Une évolution somme toute maîtrisée grâce à différentes mesures d'économies, notamment la mise en place d'un plan de sobriété. Cette rigueur budgétaire ne remet pas en cause la solidarité communautaire, avec la reconduction de la dotation aux communes instaurée en 2022, ni les moyens humains et matériels nécessaires au maintien de la qualité des services proposés par l'Agglo. Le budget 2023 prévoit en outre des crédits nouveaux dédiés par exemple à l'élargissement de l'offre d'accueil collectif en petite enfance ou encore à l'amélioration des performances du territoire en matière de tri et de réduction des déchets.

En passant de 68 822 000 € en 2022 à 70 777 000 € cette année, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 2,8 %, sans le remboursement de la masse salariale des budgets annexes.

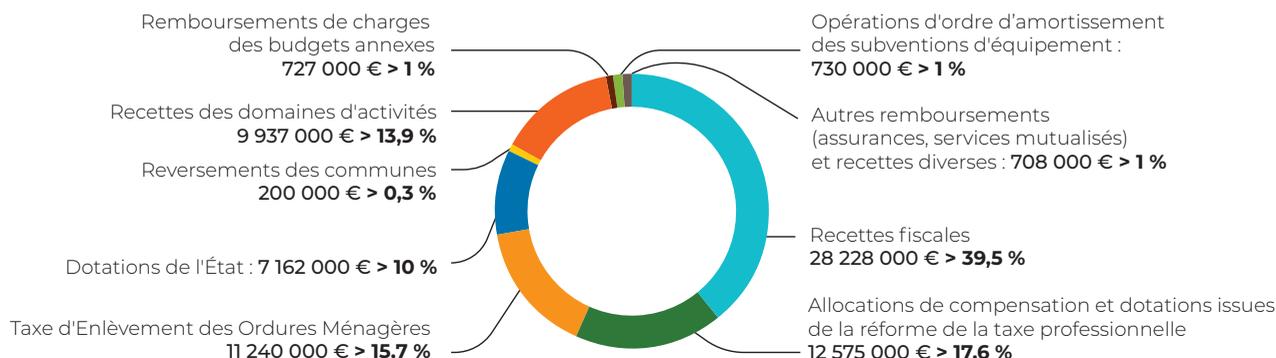
À périmètre comparable, la hausse prévisionnelle s'établit à 7,2 %. Il en résulte une épargne nette prévisionnelle en très légère baisse à 2 012 000 € contre 2 062 000 € au budget 2022, mais qui permet de maintenir une capacité d'autofinancement significative.

La tendance est la même dans l'ensemble des budgets annexes, dont les coûts d'exploitation subissent les facteurs inflationnistes parfois encore plus fortement que le budget principal.

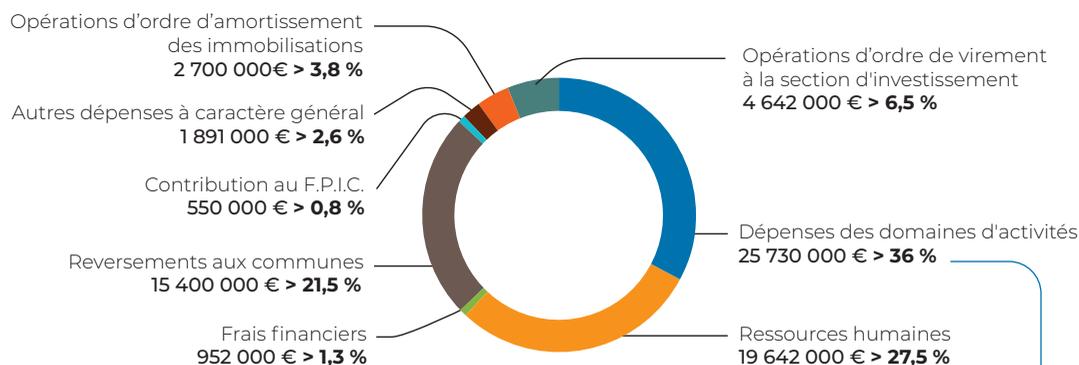


Le fonctionnement du budget principal

71 507 000 € Recettes de fonctionnement (recettes réelles et opérations d'ordre)



71 507 000 € Dépenses de fonctionnement (dépenses réelles et opérations d'ordre)



Les dépenses prévisionnelles des domaines d'activités pour 2023

(hors opérations d'ordre et hors personnel)

Économie, tourisme, Jazz à Vienne	2 156 000 €	Voirie communautaire	1 805 000 €
Subvention d'équilibre à l'immobilier d'entreprises et aux zones économiques	283 000 €	Eaux pluviales et rivières	744 000 €
Subvention d'équilibre à la base de loisirs de Condrieu	137 000 €	Équipements sportifs	656 000 €
Emploi, formation, insertion	607 000 €	Piscines	1 060 000 €
Aménagement du territoire	370 000 €	Subvention d'équilibre au budget des transports	1 000 000 €
Politique de l'habitat	598 000 €	Transition énergétique et biodiversité	398 000 €
Cohésion sociale et politique de la ville	564 000 €	Gestion des déchets	9 942 000 €
Jeunesse et Maison des services publics	101 000 €	Maintenance du patrimoine et moyens techniques	519 000 €
Petite enfance	1 564 000 €	Soutien aux événements intercommunaux	76 000 €
Service téléalarme	195 000 €	Fourrière animale	75 000 €
Politiques territoriales	30 000 €	Contribution aux services départementaux d'incendie	2 850 000 €

Le fonctionnement des budgets annexes

Les 7 budgets annexes s'équilibrent en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 12 913 000 € pour les transports et déplacements
- 686 000 € pour l'immobilier d'entreprises
- 5 529 000 € pour les zones économiques
- 217 000 € pour la base de loisirs de Condrieu
- 8 046 000 € pour l'assainissement
- 9 383 000 € pour l'eau potable (dont 2 666 000 € de redevances assainissement reversées au budget annexe de l'assainissement)

L'investissement

32 134 000 €

Dépenses réelles d'investissement

(hors remboursement du capital de la dette et opérations d'ordre)

Voirie communautaire

- Travaux sur les voies communautaires
- Aménagements de sécurité liés au Plan de Mobilité
- Amélioration de la mobilité aux abords du collège de l'Isle
- Réfection des voiries dans les zones économiques
- Poursuite des études sur la requalification de l'entrée nord de Vienne
- Réfection du mur de soutènement à Tupin-et-Semons
- Réhabilitation des ouvrages d'art communautaires (ponts)
- Aménagement des points noirs des circuits de collecte des déchets
- Itinéraire cyclable centre de Vienne/ secteur Malissol-Pont-Évêque : études tranche 1
- Éclairage public des zones d'activités et espaces extérieurs

Assainissement, eau potable, eaux pluviales et rivières

- Réseau d'assainissement et stations d'épuration, notamment début des travaux de la nouvelle station des Haies
- Réseaux d'adduction d'eau potable et stations de production, notamment modernisation du captage de Gerbey
- Travaux de canalisation des eaux pluviales
- Travaux de protection contre les inondations
- Schémas directeurs assainissement et eaux pluviales

Économie et tourisme

- Aménagement de la Zone d'Activités du Plateau à Trèves
- Acquisition et aménagement de foncier économique
- Immobilier d'entreprises, notamment la réhabilitation du site de Logistirail et la création d'un hôtel d'entreprises Espace Saint-Germain
- Soutien au commerce et à l'agriculture
- Mise en oeuvre du schéma de développement touristique, notamment le belvédère de Tupin-et-Semons et l'extension de la halte fluviale
- Base de loisirs de Condrieu

Petite enfance et téléalarme

- Maintien à niveau des équipements de la petite enfance
- Restructuration des établissements de Malissol
- Renovation de la crèche Les Petits Mariniers et de la cour de La Clé des Champs
- 1^{res} actions de mise aux normes au regard du nouveau cadre réglementaire
- Maintien à niveau des équipements du service téléalarme

Environnement et gestion des déchets

- Poursuite du déploiement des conteneurs enterrés
- Aménagement et densification du réseau des points d'apport volontaire
- Renouvellement des bacs et composteurs
- Programme d'équipement pour la réduction du volume d'ordures ménagères résiduelles
- Maintien à niveau des déchèteries et autres équipements
- Vidéosurveillance des déchèteries et extension de la déchèterie d'Ampuis
- Maintien à niveau et renouvellement des matériels de collecte
- Étude de faisabilité d'une ressourcerie
- Poursuite de l'aide au remplacement des foyers bois

Maintenance du patrimoine et informatique

- Informatique/ télécommunications (services de l'Agglo et écoles)
- Schéma directeur du numérique dans les écoles
- Études pour la rénovation énergétique du bâtiment Antarès
- Études sur les possibilités d'installations photovoltaïques en autoconsommation
- Maintien à niveau des bâtiments administratifs et techniques

Transports et mobilité

- Matériel roulant, dont bus au gaz et expérimentation de cars à hydrogène
- Renouvellement du système de billetterie
- Poursuites des études sur la halte ferrée de Vaugris
- Réaménagement du cours Brillier avec création d'une voie de bus en site propre
- Poursuite de l'équipement et de la sécurisation du réseau
- Programme modes doux de déplacement

Équipements sportifs et piscines

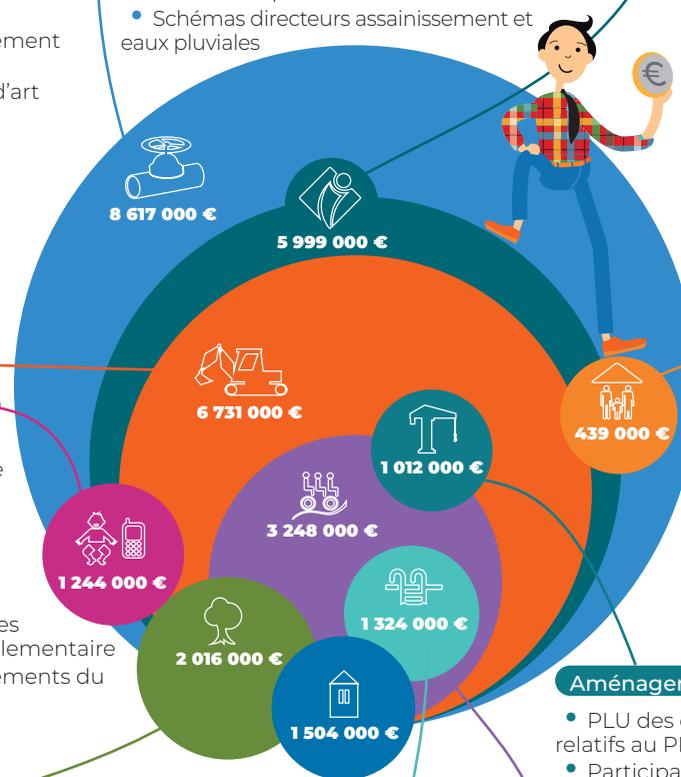
- Fin des travaux du stade nautique à Saint-Romain-en-Gal
- Maintien à niveau et équipement des piscines, gymnases et terrains de sport
- 1^{res} études relatives à la réhabilitation des piscines de Loire-sur-Rhône et Villette-de-Vienne

Politique de l'habitat

- Soutien aux opérations de réhabilitation de l'habitat
- Participation à la construction de logements sociaux
- Maintien à niveau des aires d'accueil des gens du voyage

Aménagement et rénovation urbaine

- PLU des communes et 1^{rs} crédits relatifs au PLU intercommunal
- Participation aux aménagements Vallée de Gère et Vienne Sévenne



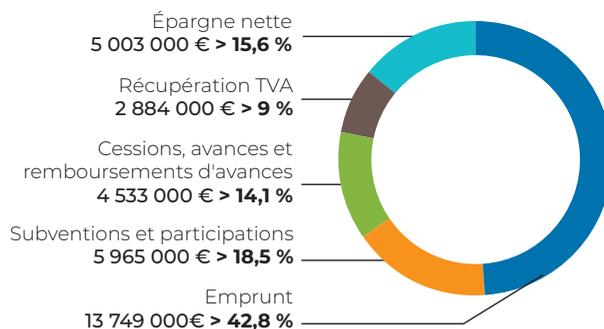
Le financement de l'investissement

Le financement du programme d'investissement conserve une structure équilibrée. Il est mis en œuvre avec une part d'autofinancement toujours importante, plus de 29 %, grâce à la solidité de l'épargne nette dégagée en fonctionnement.

Par ailleurs, l'Agglo continue à mobiliser de nombreux financements externes (subventions et participations) et cueille les fruits de sa politique de développement économique avec des recettes de commercialisation significatives.

Ainsi le haut niveau d'investissement prévu en 2023 peut-il être financé en limitant le recours à l'emprunt. Avec 13 749 000 € inscrits en 2023 contre 14 556 000 € en 2022 (pour 7 000 000 € réalisés), l'emprunt représente 42,8 % du financement des investissements contre 45,5 % en 2022.

Cette situation financière saine permet à l'Agglo de conserver des marges de manœuvre pour l'avenir.



La dette

Un endettement raisonnable

Au 1^{er} janvier 2023, l'encours global de la dette de Vienne Condrieu Agglomération est de 61,1 M€ contre 59,2 M€ un an auparavant. L'endettement à périmètre constant n'évolue que modérément (+ 0,7 M€), mais il faut ajouter notamment les emprunts récupérés dans le cadre du transfert des piscines de Villette de Vienne et de Loire sur Rhône.

Ceux-ci ont contribué à augmenter l'encours de dette du budget principal qui atteint 38,2 M€ contre 31,1 M€ un an plus tôt, mais la durée de remboursement (5 ans et 9 mois) est quasiment stabilisée avec seulement un mois de plus. Cette dernière se maintient ainsi très en dessous du seuil critique de 12 ans généralement admis.

Enfin, la problématique du taux d'usure ayant contraint l'Agglo à réaliser un emprunt à taux variable en 2022, la proportion d'emprunts à taux fixe a diminué, mais la dette du budget principal reste raisonnablement exposée au risque de taux grâce à une structure encore bien équilibrée.

Budget principal

> Encours de la dette

Au 1^{er} janvier 2023..... 38,2 millions d'euros

> Durée de remboursement

5 ans et 9 mois (encours de la dette / épargne brute)

> Structure de la dette

Taux fixe..... 66,3 %
Taux variable..... 33,7 %

LA PAROLE À

Christophe Bouvier,
Vice-Président
en charge des
finances, Maire de
Chasse-sur-Rhône



L'inflation galopante, notamment dans le domaine de l'énergie, fait peser une forte contrainte sur le budget de l'Agglo, mais nous ne faisons pas que subir et nous ne nous bornons pas à simplement « baisser la température du chauffage », même si cette mesure est indispensable.

Nous continuons à mettre en place les moyens d'une politique ambitieuse pour l'avenir du territoire et au service des habitants. Nous avons fait le choix de maintenir un haut niveau d'investissement qui donne la priorité à la rénovation énergétique des bâtiments, aux modes de transport alternatifs à la voiture, au développement économique et touristique, sans oublier l'amélioration et l'extension des réseaux de voirie, d'eau et d'assainissement.

Je ne peux pas tout citer (voir le détail des actions page précédente), mais nous comptons également augmenter l'offre d'accueil collectif en petite enfance en commençant par créer de nouvelles places dans les crèches existantes ou encore réduire la production d'ordures ménagères dont la collecte et le traitement coûtent de plus en plus cher.

Je peux donc confirmer que notre ambition reste intacte quelles que soient les difficultés du moment.



L'offre aquatique du territoire

Depuis le transfert des piscines de Loire-sur-Rhône et de Vilette-de-Vienne début 2022, l'Agglo a étoffé son offre aquatique sur le territoire et assure désormais la gestion de quatre établissements nautiques :

- Trois piscines ouvertes toute l'année : Loire-sur-Rhône, Vilette-de-Vienne et le stade nautique Françoise Clavery Bouysson à Saint-Romain-en-Gal qui permettent l'accueil du public, des scolaires (de la primaire au secondaire) et des associations.

- Une piscine à ouverture estivale : la piscine Lucien-Millet à Eyzin-Pinet.

L'ouverture du stade nautique Françoise Clavery Bouysson le 1^{er} juillet prochain marquera la mise en œuvre d'une nouvelle politique de la natation décidée par les élus de l'Agglo.

STADE NAUTIQUE FRANÇOISE CLAVERY BOUYSSON

380, RD 502 à Saint-Romain-en-Gal

Tél : 04 74 53 27 20

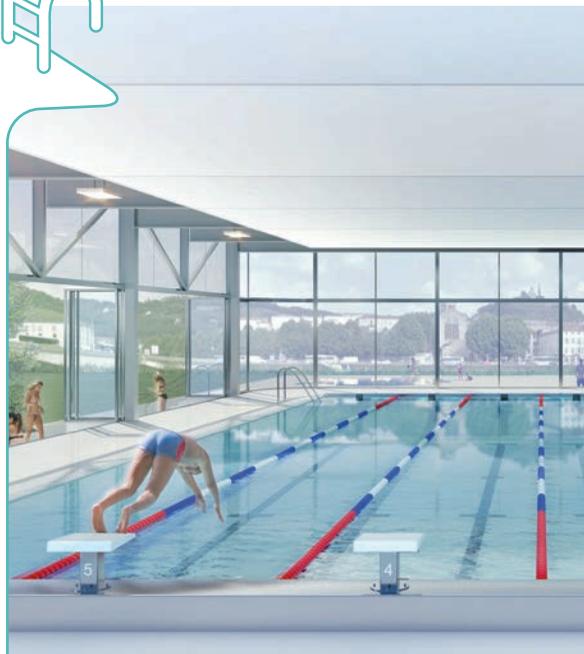
Le chantier de modernisation de l'équipement est en cours et l'ouverture est annoncée au 1^{er} juillet 2023.

PRÉSENTATION

- 1 bassin intérieur de 25 m x 10 m avec 4 lignes d'eau
- 1 bassin d'apprentissage intérieur de 75m².
- 1 bassin inox intérieur de 25 m x 12,50 m proposant 6 couloirs de nage
- 1 bassin olympique extérieur de 50 m avec 8 couloirs de nage,
- 1 pataugeoire extérieure pour les plus petits
- 1 bassin d'apprentissage extérieur de 160 m²
- 1 espace bien-être avec deux saunas
- 1 espace buvette en terrasse
- Capacité d'accueil : 700 personnes l'hiver, 1 500 personnes l'été

ACTIVITÉS PROPOSÉES

- Cours de natation, individuels ou collectifs pour les enfants et adultes
- Cours d'aquagym, aquapalming, aquarunning, aquaboxing, aquabike
- Location de vélos d'aquabike, durée 30 minutes.
- Sauna



PISCINE DE LOIRE-SUR-RHÔNE

316 Montée des Pérouzes, à Loire-sur-Rhône.

Tél : 04 72 24 06 23

Mail : piscine-lsr@vienne-condrieu-agglomeration.fr

PRÉSENTATION

- 1 bassin de 25 m x 12,50 m
- 1 petit bassin de 12,50 m x 6 m avec un petit toboggan
- Capacité d'accueil : 387 personnes

ACTIVITÉS PROPOSÉES

- Cours de natation
- Cours d'aquagym
- Cours d'aquabike avec séance guidée par un coach
- Location de vélos d'aquabike en séance libre (durée 30 minutes)

À noter : des travaux de mise en accessibilité de l'équipement sont prévus.



BILLETTIQUE

Avec la modernisation du stade nautique, finies les cartes d'entrées numérotées et cartonnées ! Bienvenue aux nouveaux modes de paiement et de réservation.

- Une billettique unique sur l'ensemble des piscines permettra à l'utilisateur d'utiliser sa carte d'entrée ou d'activités quelle que soit la piscine où il se rendra. Dotées de la technologie RFID, ces nouvelles cartes permettront par exemple d'accéder aux différents espaces et activités (formule bien-être avec le sauna, location de vélos type aquabike...), et serviront également de contrôle d'accès et de décompte horaire.

- Dans un premier temps, les piscines Lucien-Millet et Françoise-Clavery-Bouysson seront équipées de contrôles d'accès en entrée/sortie via un système de tripodes et de couloir rapide.

- Avec un module de paiement en ligne qui verra prochainement le jour, l'utilisateur pourra recharger sa carte à distance, s'inscrire à une activité de son choix, connaître le nombre de places disponibles et bien d'autres possibilités.

Date prévue de mise en fonctionnement :

1^{er} juin 2023. Les utilisateurs en possession des anciennes cartes devront se rapprocher des agents d'accueil des piscines pour rendre leur ancienne carte au profit de carte RFID.

Pour être informé de la mise en place de cette nouvelle billettique : www.vienne-condrieu-agglomeration et le facebook de l'Agglo



PISCINE LUCIEN MILLET À EYZIN-PINET

40, rue des Grillons à Eyzin-Pinet
Tel : 04 74 58 47 36

PRÉSENTATION

- 1 bassin de 25 m x 12,50 m avec 5 lignes d'eau
- 1 petit bassin de 12,50 m par 10 m
- 1 pataugeoire avec jeux d'eau, idéale pour les plus petits
- Capacité d'accueil : 250 personnes

ACTIVITÉS PROPOSÉES

- Cours de natation

À noter : La piscine Lucien-Millet ouvre traditionnellement du 1^{er} juin à la fin août. Au mois de juin, elle accueille également les enfants des écoles primaires et des collèges. Elle dispose d'un espace vert et d'ombrages.



PISCINE DE VILLETTE-DE-VIENNE

328, route de Chuzelles, à Villette-de-Vienne.
Tél : 04 69 46 14 92

PRÉSENTATION

- 1 bassin de 25 m x 10 m avec 4 lignes d'eau
- 1 petit bassin de 8 m par 4 m avec petit toboggan.
- 1 pataugeoire extérieure de 75 m² avec espace vert
- Capacité d'accueil : 250 personnes

ACTIVITÉS PROPOSÉES

- Cours de natation

À noter : Bien que fonctionnelle, la piscine est vieillissante, c'est pourquoi l'Agglo a pour projet de réhabiliter cet équipement. Dans l'attente de travaux, le toboggan et la pataugeoire ne sont pas accessibles.



Projet cours Brillier et halte fluviale

Du 7 février au 7 mars, l'Agglo a mené deux concertations sur le projet de requalification du cours Brillier à Vienne et sur celui de l'extension de la halte fluviale de Vienne et la requalification de ses abords. Le bilan de ces deux concertations sera connu dans quelques semaines et sera présenté dans l'Agglomag de juin. Voici les deux projets qui ont été présentés dans le cadre des concertations.

Projet de requalification du cours Brillier à Vienne



EN BREF

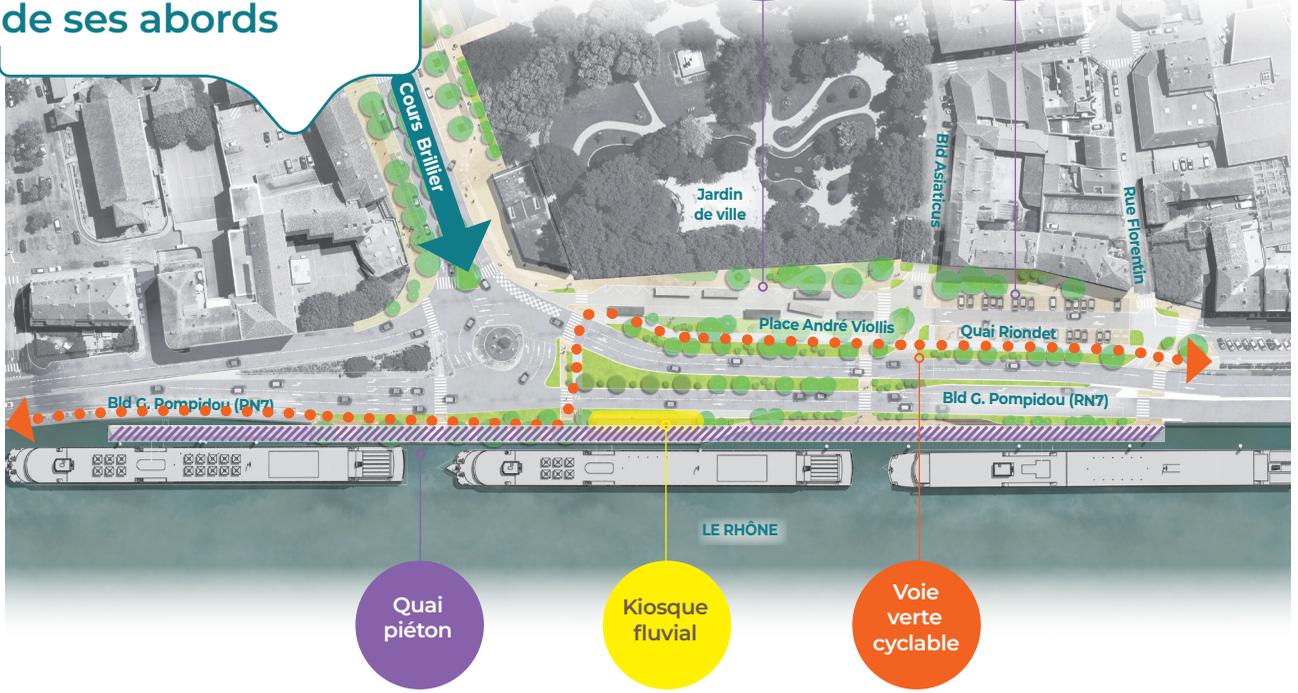
Le projet de requalification du cours Marc-Antoine Brillier à Vienne a pour objectifs :

- L'amélioration du cadre de vie
- Le renforcement de l'attractivité commerciale et touristique
- La requalification des espaces publics
- La création d'un couloir bus et d'une piste cyclable

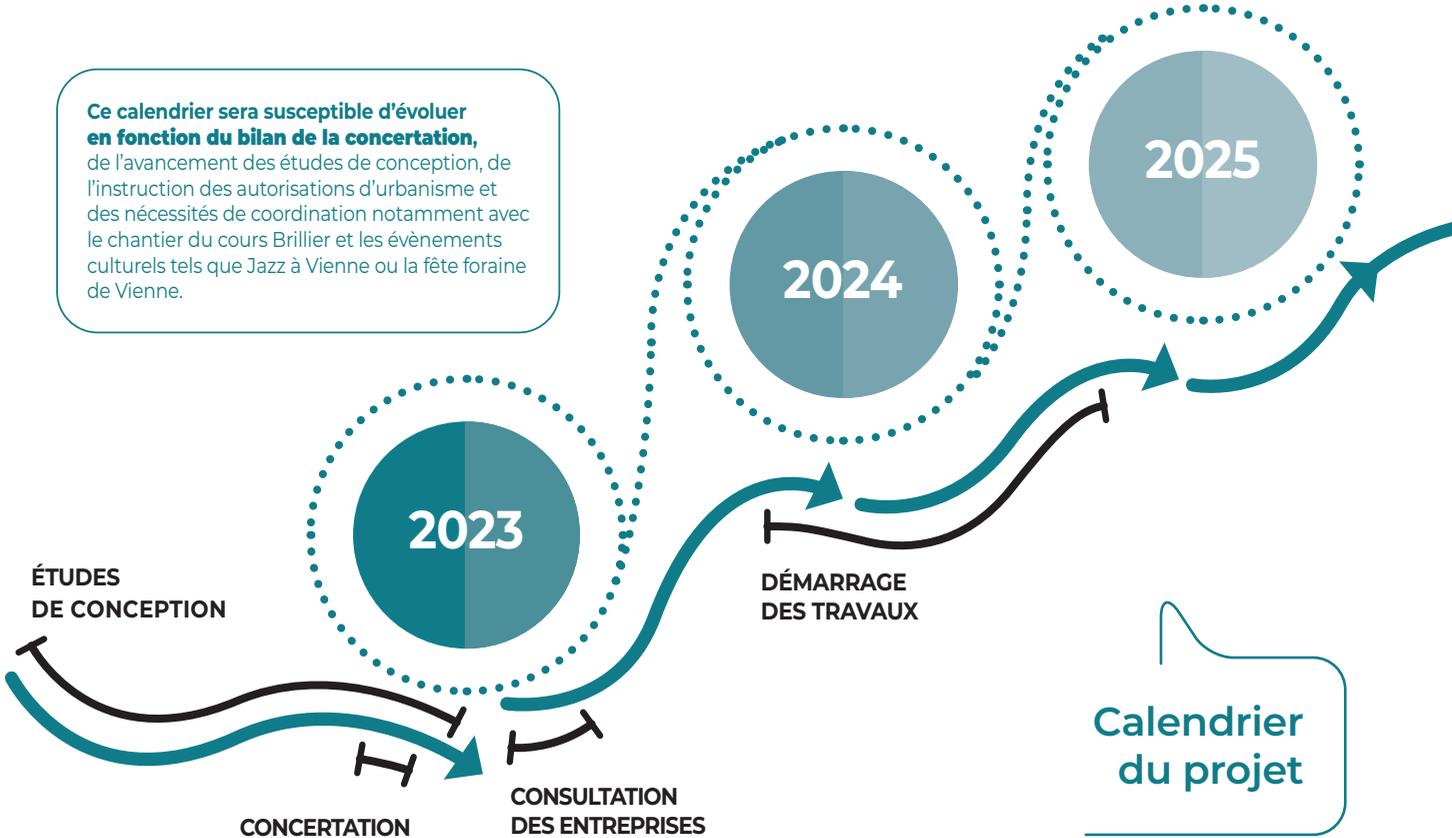
Le projet d'extension de la halte fluviale à Vienne a pour objectifs :

- L'agrandissement de la halte fluviale pour accueillir davantage de croisiéristes
- La requalification de l'espace public entre le jardin de ville et la halte fluviale
- La sécurisation des flux de circulation des piétons, des automobilistes et des cyclistes

Projet d'extension de la halte fluviale de Vienne et requalification de ses abords



Ce calendrier sera susceptible d'évoluer en fonction du bilan de la concertation, de l'avancement des études de conception, de l'instruction des autorisations d'urbanisme et des nécessités de coordination notamment avec le chantier du cours Brillier et les événements culturels tels que Jazz à Vienne ou la fête foraine de Vienne.





Un nouveau schéma pour la petite enfance



L'Agglo poursuit sa politique volontariste dans le domaine de la petite enfance et s'engage dans un nouveau schéma pour les années 2023-2026.

La crise sanitaire a fortement impacté le secteur de la petite enfance tant sur l'évolution des besoins et habitudes des familles que sur le management des équipes et des effectifs.

C'est donc un nouveau schéma aux forts enjeux mis en perspective par la convention territoriale globale portée par la Caisse d'Allocations Familiales qu'Annick Guichard, Vice-Présidente en charge de la petite enfance, nous présente.

Agglomag : Pouvez vous nous expliquer comment s'élabore un schéma petite enfance ?

Annick Guichard : Afin de définir la politique petite enfance des 4 prochaines années qui est explicitée dans le schéma petite enfance, nous nous sommes appuyés sur un diagnostic, mené en collaboration avec un cabinet extérieur. Ce diagnostic nous a permis d'établir un état des lieux afin de définir les enjeux de ce nouveau schéma en adéquation avec l'actualité législative du secteur d'une part et les prévisions démographiques, sociales et professionnelles nationales et locales, d'autre part.

Agglomag : Quelles sont ces prévisions ?

Annick Guichard : Nous avons assisté ces dernières années à

quelques évolutions auxquelles nous devons être sensibles. Par exemple, le nombre d'assistantes maternelles diminue depuis 2018 et le phénomène se poursuivra avec de nombreux départs à la retraite, ce qui correspond à une perte potentielle de 600 places d'accueil individuel entre 2022 et 2026. La population du territoire augmente compte tenu de son attractivité. Les difficultés identifiées aujourd'hui pour trouver un mode d'accueil (exprimées par un tiers des familles d'enfants de 0 à 3 ans enquêtées) ne peuvent que s'amplifier au fil du temps si nous n'agissons pas. C'est pourquoi ce nouveau schéma répond à un fort besoin de places en accueil collectif (au regard de la diminution du nombre d'assistantes maternelles) au cours des prochaines années.

[Questions / Réponses]



**ANNICK GUICHARD,
VICE-PRÉSIDENTE
EN CHARGE DE
LA PETITE ENFANCE,
MAIRE DE TRÈVES**

Agglomag : Le schéma prévoit d'augmenter les places en accueil collectif. Comment allez-vous procéder ?

Annick Guichard : Nous prévoyons de concentrer nos efforts sur les secteurs géographiques qui sont dits en tension. Je parle ici de Vienne, de Chasse-sur-Rhône, de Pont-Évêque, de Moidieu-Détourbe, de la Sévenne et de la rive droite du Rhône. Nous souhaitons développer l'accueil collectif en créant entre 200 et 250 places*, et ce afin de compenser en partie la baisse de places en accueil individuel. Nous avons identifié 3 leviers qui nous permettront d'atteindre cet objectif : développer le nombre de places dans les crèches existantes, créer de nouvelles crèches et accompagner le développement de micro crèches privées sur le territoire.



■ Pour en savoir plus :
04 27 87 80 00
petiteenfance@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Agglomag : Un axe est prévu dans le schéma sur la poursuite de la valorisation et de la formation des assistantes maternelles. Pouvez-vous nous dire en quoi cela consiste ?

Annick Guichard : Nous disposons de 9 Relais Petite Enfance (anciennement RAM, Relais d'Assistantes Maternelles) qui visent à répondre aux besoins d'information, de soutien et d'accompagnement des assistantes maternelles à domicile et des familles employeurs et usagers de ce mode d'accueil.

La diminution continue de leur nombre (-14,5 % de 2018 à 2021), en plus des départs à la retraite, nous incite à mettre en place une dynamique de valorisation de ce métier. Par exemple, la journée des assistantes maternelles que nous avons initiée en 2022 et que nous souhaitons poursuivre et amplifier en 2023.

Agglomag : Comment allez-vous procéder pour renforcer l'information sur les modes de garde ?

Annick Guichard : Le Point Info Mode de Garde situé à Vienne a été jusqu'à présent pensé comme un guichet unique pour toute question des familles concernant

les différents modes de garde disponibles sur le territoire en complément des relais. L'un de nos projets est de décentraliser ce point info et d'organiser des permanences de proximité sur toutes les communes de l'Agglo. Nous envisageons aussi d'organiser des rencontres avec les parents pour faire connaître les différents modes de garde disponibles.

Agglomag : La mise en œuvre de ce schéma est-elle prévue à court terme ?

Annick Guichard : Nous pouvons dire à très court terme, même, puisque l'Agglo vient de procéder à l'achat de la maison d'assistantes maternelles située dans le quartier Pipet qui sera rénovée et transformée en crèche, ce secteur étant en tension. Une mise aux normes et des transformations sont prévues afin de réajuster les capacités d'accueil dans certaines crèches permettant une création rapide de places. En 2023, une trentaine de places devraient ainsi être créées.

* Une place en accueil collectif permet l'accueil de 3 enfants en moyenne en intégrant la rotation et les accueils occasionnels et en temps partiel.

LA CTG : UN NOUVEAU CADRE PARTENARIAL ENTRE LA CAF, LES COMMUNES ET L'AGGLO

La Caisse d'Allocations familiales a souhaité mettre en place un nouveau cadre partenarial pour construire un projet social global avec tous les partenaires sur chaque territoire.

La Convention Territoriale Globale est donc la nouvelle feuille de route de l'Agglo et des communes au service des familles du territoire en matière sociale. La CTG remplace les Contrats enfance jeunesse (CEJ) qui sont arrivés à leur terme.

C'est une démarche qui utilise les ressources de la Caf, tant financières que d'ingénierie pour coordonner les dispositifs existants déjà mis en œuvre et maintenir, développer, adapter ou améliorer les services aux familles.

Tous les champs d'intervention partagés ont été mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, insertion sociale et professionnelle, handicap, accompagnement social...

L'enjeu est de privilégier une approche transverse partant des besoins du territoire. Elle garantit le maintien sur le territoire des financements versés au titre des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) pour les services existants, selon des modalités de calcul simplifiées.

Le PLUi : une démarche collective

Depuis 2018, l'Agglo a la compétence en matière de Plan local d'urbanisme et travaille sur les PLU communaux. Lors du conseil communautaire du 13 décembre 2022, les élus ont décidé de lancer l'élaboration du PLU intercommunal. Ils ont également déterminé les modalités de collaboration entre les communes et l'Agglo pour sa mise en œuvre car il s'agit bien d'un travail collectif entre les communes et l'Agglo.

Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal concerne tout le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, soit 419 km², 30 communes, 93 000 habitants.

Le PLUi permet de définir un projet d'aménagement du territoire à l'échelle de l'Agglo en respectant les nouveaux objectifs de réduction de la consommation des espaces de la loi Climat et Résilience.

Il fixe les objectifs en matière d'environnement, de déplacements, d'habitat et d'économie.

Le PLUi traduit les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les années à venir. C'est un document d'urbanisme qui valorise le cadre de vie des habitants et maintient un équilibre entre les zones bâties, naturelles et agricoles, entre développement urbain et préservation du cadre de vie. Il doit répondre aux questions : où construire ? Pour quels usages ? Que veut-on préserver ?

Ce document fixe les règles juridiques d'utilisation des sols applicables sur l'ensemble des communes.

À partir de ces règles harmonisées à l'échelle de l'Agglo, les maires continueront de délivrer les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations de projets, permis d'aménager...).

Un PLUi, c'est donc un PLU mais à l'échelle des 30 communes de l'Agglo.

De quoi est composé un PLUi ?

Il est composé

- du rapport de présentation

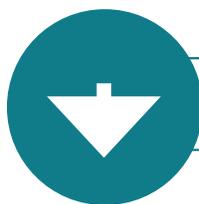
Celui-ci regroupe la synthèse du diagnostic, l'analyse des capacités de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, l'évaluation environnementale, les indicateurs pour l'analyse des résultats de l'application du PLUi et la justification des choix et de leur traduction réglementaire

- du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui traduit le projet de territoire pour 10 à 15 ans
- des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- du règlement écrit et graphique
- des annexes

Pourquoi un PLUi sur le territoire de l'Agglo ?

C'est l'outil le plus adapté pour penser, harmoniser et structurer la politique d'aménagement à l'échelle des 30 communes de Vienne Condrieu Agglomération.

- pour fédérer l'Agglo autour d'un projet de territoire partagé et cohérent, qui tient compte des politiques communales, et qui soit compatible avec le Scot des Rives du Rhône et les documents sectoriels de l'Agglo qui s'imposent aux Plan Local d'Urbanisme (PLU), Programme Local de l'Habitat (PLH), Plan de Mobilité (PDM), Plan Climat Air Énergie territorial (PCAET) et les lois en vigueur
- pour conforter le rôle de l'Agglo dans le système métropolitain
- pour favoriser l'attractivité économique et touristique du territoire, et offrir des conditions d'accueil optimales pour les entreprises
- pour préserver les ressources naturelles et les écosystèmes



CALENDRIER PRÉVISIONNEL D'ÉLABORATION DU PLUI



L'Agglo a souhaité aller plus loin et a proposé une gouvernance adaptée aux spécificités du territoire :

PLUi : LES MODALITES DE GOUVERNANCE

51

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Fréquence :
minimum 4 fois

30

CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DES MAIRES

Fréquence :
■ minimum 2 fois : définition des modalités de gouvernance et arbitrage avant l'approbation sur rapport du commissaire enquêteur et les réponses de l'EPCI

30 CONSEILS MUNICIPAUX

A minima délibèrent :

- Débat PADD
- Après arrêt du PLUi par le conseil communautaire

DÉCISION • ARBITRAGE

52

COMITÉ DE PILOTAGE DU PLUi

Fréquence : bimestriel

- Présence des maires et adjoints à l'urbanisme
- Avis sur les propositions des ateliers, formule des propositions
 - Chargé du suivi opérationnel de la procédure

7

GROUPE PROJET PLUi

Fréquence : mensuel

- 7 élus référents impliqués tout au long de la démarche

L'équipe technique dédiée PLUi

Fréquence : autant que besoin

- Les bureaux d'étude
- Les agents de l'Agglo
- L'agence d'urbanisme

PILOTAGE

528

ATELIERS DE TRAVAIL (thématiques, territoriaux...)

Fréquence : autant que de besoin

- Les 7 élus référents impliqués tout au long de la démarche
- Les élus des commissions communautaires (528 élus)

Les bureaux d'étude, les agents de l'Agglo et des communes en lien avec la thématique étudiée (économie, transport, réseaux...), les partenaires

CONCERTATION CITOYENNE

PRODUCTION

LA PAROLE À

Luc Thomas,
Vice-Président en charge de l'aménagement et de la planification



Nous voici engagés dans l'élaboration du PLUi et je sais pouvoir compter sur l'ensemble des maires. En effet, nous ne partons pas d'une page blanche, nous avons la chance d'avoir un territoire qui a une forte tradition de planification et toutes les communes sont dotées d'un PLUi. De plus, ce PLUi sera le lieu d'atterrissage des stratégies de l'Agglo et de ses communes comme le Projet d'Agglo, la stratégie agricole, le schéma touristique, le PLH, le PDM et le PCAET...

Pour faire de ce PLUi un document qui permet d'affirmer un projet de territoire partagé et cohérent, nous souhaitons aussi associer les habitants, les associations locales et les autres acteurs concernés par le PLUi au travers d'une concertation. Celle-ci couvrira la totalité de la période qui sera dédiée à l'élaboration du projet. Chacun peut s'informer sur le PLUi sur le site internet de l'Agglo et dans cet *Agglomag* qui reviendra régulièrement sur le sujet. Le public peut d'ores et déjà exprimer ses attentes, ses observations et ses propositions par mail à plui-concertation@vienne-condrieu-agglomeration.fr, sur les registres de concertation mis à disposition dans chaque mairie et au siège de l'Agglo, aux jours et aux heures habituels d'ouverture ou par courrier à adresser à Monsieur le Président de Vienne Condrieu Agglomération.

Enfin pour finir, sachez que nous organiserons des réunions publiques dans plusieurs communes de l'Agglo afin de présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Tout sera fait pour que ce projet soit celui de tous !

4

Rapport des commissaires enquêteurs

5

Analyse des avis et ajustement du PLUi arrêté

6

Approbation du PLUi en conseil communautaire

Entrée en vigueur du PLUi

> 09/2026

09/2026 > 05/2027

JUN 2027

Recueil des avis sur le projet PLUi (avis PPA et enquête publique)



L'Agglo poursuit son engagement dans la lutte contre la délinquance

Le 31 janvier, les élus communautaires ont adopté la stratégie territoriale de prévention de la délinquance.

De quoi s'agit-il ?

La stratégie territoriale de prévention de la délinquance est un document qui fixe les enjeux et les perspectives en matière de prévention de la délinquance pour la période 2022-2024. Cette stratégie découle de la stratégie nationale qui est déclinée au niveau départemental par la Préfecture de l'Isère et celle du Rhône.

Celle-ci a été conçue à partir d'un diagnostic local établi avec les acteurs du territoire. C'est la feuille de route que se fixent l'Agglo et ses partenaires en matière de prévention de la délinquance.

Elle propose des orientations en direction des jeunes (axe 1) et des personnes les plus vulnérables (axe 2). Elle propose aussi des mesures destinées à associer plus étroitement la population à la recherche de tranquillité publique (axe 3) et à développer la sécurité routière (axe 5). L'échange d'information entre les différents partenaires par le biais des instances locales a été renforcé (axe 4).

La stratégie s'appuie sur le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de l'Agglo, instance de pilotage, de coordination et de suivi de cette stratégie. Le CISPD est une instance obligatoire prévue dans le cadre de la compétence de l'Agglo « dispositifs locaux de prévention de la délinquance ».

Comment se déclinent les 5 axes prioritaires ?

À chaque axe correspondent des objectifs et des actions. Chaque action est portée par un ou plusieurs acteurs : Éducation nationale, police, gendarmerie, justice, préfecture, département, commune, Agglo...

Il s'agit avant tout d'une démarche partenariale, où chaque acteur intervient dans son domaine ; le tout dans un partage d'expériences et d'informations et un suivi pour une plus grande efficacité.

Certaines de ces actions existent déjà et seront poursuivies sur le territoire, d'autres vont être prochainement réalisées et enfin certaines sont des actions à mener à l'avenir.

délinquance ●●●
Aide ● SÉCURITÉ
●●● tranquillité
éducation ● VILLE
●● QUARTIERS
soutien ●●●
● agir justice
Liberté ○
santé prévention
incivilités ORDRE
outils information
prévenir échanges
diagnostic adolescents

Quelles sont les actions portées par l'Agglo prévues dans la stratégie ?

L'Agglo agit dans plusieurs domaines dont :

- L'animation des cellules de veille qui luttent contre le décrochage et l'absentéisme scolaires,
- Le financement, avec le concours des communes, de l'intervenant social en police et gendarmerie qui accueille les personnes victimes qui ont besoin d'un appui social.
- Des formations à la prévention des violences intrafamiliales et conjugales ou à la lutte contre la radicalisation...
- Le traitement des stationnements illicites des gens du voyage, l'aide à la mise en place des mesures de rappel à l'ordre par les communes, l'organisation de réunion avec les partenaires lors d'actes d'incivilités et de délinquance...
- Le portage du poste du coordinateur chargé de la prévention de la délinquance.

C'est le coordinateur, **Olivier Casanova**, qui a pour mission de faire fonctionner les instances du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), d'animer le réseau des partenaires autour de thématiques spécifiques, d'améliorer, grâce au partage des informations, les prises en charge des situations individuelles repérées, d'impulser et suivre les actions décidées dans le cadre de la stratégie territoriale d'accompagner techniquement les acteurs de terrain dans la mise en œuvre des priorités de la prévention de la délinquance.



La maraude : l'engagement de bénévoles et de professionnels signataires d'une charte de partenariat



L'Agglo aux côtés de ses partenaires est engagée dans un dispositif maraude. La mission de la maraude est avant tout d'aller à la rencontre des personnes sans abri afin d'assurer une veille sociale.

L'objectif est de lutter contre l'isolement et de tisser un lien social basé sur l'écoute et le dialogue. L'enjeu est de les informer sur les différents accompagnements qui peuvent leur être proposés (accueil de jour, appel au 115...)

Ce dispositif assure une présence concertée et sécurisante auprès des personnes « sans-abri ».

La maraude de l'Agglo est constituée de 13 bénévoles du Secours Catholique, du Secours Populaire et d'Emmaüs ainsi que de professionnels (CCAS de Vienne et de l'équipe ELIPS de

l'Établissement de Santé Mentale Portes de l'Isère)

Les maraudeurs portent le gilet orange distinctif, ceci permet d'être reconnus et éventuellement d'être interpellés.

Les maraudes, composées à minima de 2 maraudeurs, se déroulent 3 fois par semaine :

- Les lundis de 17h00 à 19h00
- Les mercredis de 17h00 à 19h00
- Les vendredis de 9h00 à 11h00

Vous souhaitez en savoir plus ?

N'hésitez pas à contacter Maissane Moumene, coordinatrice du Conseil Local de Santé Mentale de l'Agglo

mmoumene@vienne-condrieu-agglomeration.fr • 04 27 87 80 03

VOUS SOUHAITEZ ÊTRE MARAUDEUR BÉNÉVOLE ?

N'hésitez pas à contacter

■ Emmaüs Vienne

04 74 57 44 77

emmausvienne@wanadoo.fr

■ Secours Catholique de Vienne

04 74 85 22 70

sc-vienne@orange.fr

■ Secours Populaire de Vienne

04 74 31 75 95

vienne@spf38.org

LES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Le dispositif des maraudes s'appuie sur une charte de partenariat qui réunit les associations et collectivités engagées dans cet accompagnement social, à savoir : le CCAS de Vienne, l'association Alfa 3A, Emmaüs Vienne, le Secours Populaire de Vienne, le Secours Catholique de Vienne et la Fondation Georges Boissel et Vienne Condrieu Agglomération.



Un programme pour bien grandir

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) vise à accompagner dans une démarche de réussite les enfants qui habitent sur les 6 quartiers Politique de la ville de l'Agglo et qui présentent des signes de fragilité, quelle que soit cette fragilité (santé, scolaire, sociale...).

La spécificité du dispositif est de prendre en compte les enfants dans la globalité de leur situation et de construire avec les parents un parcours personnalisé pour l'enfant.

Le programme de réussite éducative accompagne environ

200 enfants/jeunes de 2 à 16 ans par an.

Un parcours dure en moyenne 1 an et demi. Cette durée varie selon la fragilité repérée et l'action mise en place.

Au cours de son parcours, l'enfant pourra bénéficier d'actions liées à la santé (orthophonie, psychomotricité, psychologie...) à la scolarité, aux loisirs (sport, culture)...

Chaque étape du parcours de l'enfant est décidée par les parents en cohérence avec les partenaires présents autour de l'enfant.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Erick Descombes

Responsable Programme de Réussite Éducative

edescombes@vienne-condrieu-agglomeration.fr
04 74 78 32 26



Citéslab : porte d'entrée de l'entrepreneuriat

Vienne Condrieu Agglomération a mis en place au printemps dernier le dispositif CitésLab qui propose un accueil individualisé mais aussi des temps collectifs aux habitants qui réfléchissent à un projet de création d'entreprise.

À travers ce dispositif, l'Agglo accompagne les porteurs de projets potentiels qui veulent franchir le pas de la création d'entreprise, de l'émergence de l'idée au projet. L'accompagnement s'appuie sur quatre piliers :

- **Inform**er sur le parcours et les étapes de la création d'entreprise ;
- **Aider** à clarifier ses idées et ses envies d'entrepreneuriat ;
- **Structurer le projet** et maîtriser ses points forts et ses points faibles ;
- Une fois le projet concrétisé : **mettre en relation** avec les acteurs et les réseaux de la création d'entreprise.

Sophie Faura, cheffe de projet CitésLab, propose des permanences hebdomadaires organisées sur rendez-vous dans 6 lieux :

- Lundi matin au centre social de Chasse-sur-Rhône ;
- Lundi après-midi au centre social de Malissol ;
- Mardi matin au centre socio-culturel de l'Isle ;
- Mardi après-midi au centre socio-culturel de Pont-Évêque ;
- Jeudi matin au centre social d'Estressin ;
- Jeudi après-midi au pôle de proximité de la Vallée de Gère.

QUELQUES DATES...

- **Vendredi 31 mars à 10h**
Entrepreneuriat au féminin : *Dépassez vos freins !* en partenariat avec Femmes des territoires
- **Jeudi 27 avril à 9h**
Comment animer son réseau ? en partenariat avec le Medef
- **Jeudi 4 mai à 10h**
Quelles assurances pour mon entreprise ? en partenariat avec Entrepreneurs de la Cité

■ **Contact :** Sophie Faura - Cheffe de projet CitésLab
citeslab@vienne-condrieu-agglomeration.fr • Tél. : 04 27 87 80 09 - 06 62 40 52 31
Mail : citeslab@vienne-condrieu-agglomeration.fr  citeslabviennecondrieuagglomeration

Faouzia Lammaa

J'ai trouvé auprès de Sophie une écoute attentive et personnalisée. Le dispositif Citeslab permet d'étudier dans le détail son projet, de prendre du recul et de maturer son idée.

Son projet

Après 13 ans d'expérience passés dans des structures médicales en tant qu'aide-soignante, Fahouzia Lammaa prend son envol ! Passionnée par son métier et le soutien aux personnes en perte d'autonomie, elle souhaite néanmoins gagner en liberté et en autonomie. Elle s'investit aujourd'hui dans un projet de création d'entreprise facilitant le maintien à domicile des particuliers en relais des soins infirmiers. Ses services s'adressent à tout un chacun : aide à la préparation de repas, prestation de conduite d'un véhicule personnel, accompagnement de personnes présentant une invalidité temporaire ou d'une personne âgée, assistance dans les actes quotidiens de la vie, aide personnelle à domicile aux familles fragilisées ou à toute personne présentant une invalidité temporaire ...

Avec un statut de micro entrepreneur, **Fahouzia Lammaa** se veut maître de son emploi du temps et suffisamment flexible pour travailler en tant que prestataire d'un particulier ou d'un organisme.

- **Besoin d'une assistance à domicile ?** Contactez : revadom38@gmail.com



Caroline Pierry

J'ai trouvé dans Citeslab une écoute constructive, bienveillante et positive. Sophie nous met en mouvement et nous permet d'acquérir les outils nécessaires à notre projet.

Son projet

Caroline Pierry a la volonté d'ouvrir un lieu expérientiel qui repose sur une consommation respectueuse de l'environnement et de la santé par le bienfait des plantes. Sa boutique proposera à la fois un lieu de dégustation de tisanes servies en vrac et composées à partir de fleurs et de plantes cueillies localement. L'autre partie de la boutique sera consacrée à des objets de décoration, du petit mobilier, de la vaisselle, des livres et des jeux de seconde main qu'elle chinera dans les environs. Après une enquête « client », Caroline finalise actuellement son plan de financement et réfléchit sur son lieu d'implantation dans Vienne centre. Son ambition est d'ouvrir au printemps et d'aller à la rencontre du public avec ce projet qui lui tient à cœur.

- **Propriétaires d'objets, Caroline est à votre disposition** pour étudier la vente d'un article dont vous souhaiteriez vous séparer : lalocalerie.CP@gmail.com



Le printemps des fermes



Samedi 13 mai 2023

de 10h à 18h

VISITES
GRATUITES

SANS RÉSERVATION



PORTES OUVERTES

Des agricultrices et agriculteurs
vous invitent à découvrir
leurs fermes
de Vienne à Condrieu

Retrouvez le programme détaillé sur
www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Vienne
Condrieu
Agglomération



Bienvenue !

DOMAINE DE ROSIERS 1

Maxime Gourdain
3, rue des Moutonnes
69420 Ampuis
04 74 56 11 38
domainederosiers@gmail.com
f i s domaine-de-rosiers.com



LA FERME DU CHIPIER 2

Annick et Benjamin Cellard et Fleurine
Choron
1 960, chemin du Chipier
69420 Tupin-et-Semons
06 81 78 00 23 / 06 50 40 28 26
lafermeduchipier@gmail.com
f i s https://lafermeduchipier.wixsite.com/website



LES VERGERS DE PLANÈZE 3

Laurent, Maxime et Quentin Basset
3 400, route de Planèze
69420 Tupin-et-Semons
06 46 75 49 93
earllesvergersdeplaneze@gmail.com
f i s



FERME DE LOUTRE 4

Adeline et Pierre Lamarque
1 804, chemin de la Casson
69420 Les Haies
06 88 31 13 10
fermedeloutre@gmail.com
f



LES COCHONS D'ANAÏS 5

Anaïs Devun
980, chemin de Cossin
69420 Les Haies
06 25 63 75 62
lescochonsdanais@gmail.com
f



LA FERME DE CHASSE NUAGE 6

Nathalie Bedel
La Bertranderie
375, chemin de Combe Girard
69420 Longes
06 85 89 68 04
lafermedechassenuage@gmail.com
f i s



Le printemps des fermes



LA FERME DU COLOMBET 7

Philippe Brun et Florent Chapelle
1 630, chemin du Colombet
69420 Trèves
06 86 78 56 45
contact@lafermeducolombet.fr
f



LE JARDIN DU GORNETON 9

Louis Delon
Chemin de Gorneton
38670 Chasse-sur-Rhône
06 11 89 51 34
contact@jardinsdugorneton.com
f



LES DÉLICES DU VERGER 8

Grégoire Cote
Le Pacalon
69700 Loire-sur-Rhône
06 99 73 39 76
cote.gregoire@gmail.com
f



LES VOLAILLES DE M. BÉGUIN 10

Sébastien Béguin
La ferme du Gorneton
431, chemin des Combes
38200 Seyssuel
06 64 33 90 16
lesvolaillesdemonsieurbeguin@gmail.com
f i s





MAISON MORANDIÈRE 13

Sylvie Peyrard
331, chemin de Morand
38200 Villette-de-Vienne
06 77 26 82 69
info@maison-morandiere.com



maison-morandiere.com



MAISON COLOMBIER 14

Stéphane Jay
523, route de Marennes
38200 Villette-de-Vienne
04 74 57 98 05
sjay@poire-colombier.com



https://poire-colombier.com



GAEC LE MAS D'ILLINS 15

Laurence Laval
897, chemin de Revou-Bayard
38200 Luzinay
06 50 03 50 53
gaeclemasdillins@gmail.com
gaec-lemasdillins.fr



DOMAINE DE MARTENE 16

Louis de Martene et Romane Bourdon
200, route de la Tabourette
38780 Estrablin
06 58 89 16 84
domainedemartene@gmail.com



OGIER FRUITS 11

Jérôme et Nicolas Ogier
45, chemin des Tuilières
38200 Seyssuel
04 74 20 44 29
ogierfruits38@gmail.com
http://www.ogier-fruits.com/



DOMAINE EYMIN TICHOUX 12

Sophie Eymin
420, chemin de Montrozier
38200 Seyssuel
06 23 49 41 42
contact@eymin-tichoux.fr
eymin-tichoux.fr



SPIRULIB 17

Vincent Libeaut
50, route du Viannais
38780 Eyzin-Pinet
06 74 54 52 34
vincent@spirulib.com
spirulib.com



 Le label Agriculture biologique permet d'identifier des produits 100 % bio ou, pour les produits transformés, composés à 95 % de produits agricoles bio.

 L'indication géographique protégée (IGP) est un label européen qui désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production, son élaboration ou sa transformation.

 Vente à la ferme

 Restauration : il est conseillé de réserver

 L'appellation d'origine protégée (AOP) garantit que le produit a été transformé et élaboré dans une zone géographique déterminée.

 La Haute Valeur Environnementale (HVE) correspond au niveau 3, le plus élevé de la certification environnementale des exploitations agricoles.

 Pique-nique

 Animations



Au programme !

69420 AMPUIS

DOMAINE DE ROSIERS 1

Vins : Côte-Rôtie, Condrieu, Syrah des Collines rhodaniennes

Domaine familial depuis 3 générations

ANIMATIONS ■ Parcours de découverte de la vigne à la cave : présentation du travail sur place dans les vignes puis dans la cave, espace vidéo, ateliers coloriage pour les enfants

69420 TUPIN-ET-SEMONS

LA FERME DU CHIPIER 2

Œufs

Mes œufs sont bio !

ANIMATIONS ■ Jeux pour petits et grands autour de l'œuf et de la poule ■ Mini poulailler ■ Restauration : salade de pommes de terre, omelette, dessert, café

LES VERGERS DE PLANÈZE 3

Fruits, petits fruits, légumes

Les Vergers de Planèze ? Producteurs de fruits et légumes qui ont la pêche depuis 3 générations !

Pas dispo ? Ne nous raconte pas de salade... Ramène ta fraise !

ANIMATION ■ Visite de l'exploitation en tracteur !

69420 LES HAIES

FERME DE LOUTRE 4

Saucisson, chorizo, terrine de campagne, pâte de tête, toastinade de boudin, saindoux, tripes et autres plats cuisinés, colis de steaks hachés surgelés pur bœuf et colis de viande bœuf ou porc

Soucieuse de la qualité et du bien-être animal, militante pour une agriculture durable et de conservation

ANIMATION ■ Restauration : assiette de la ferme, dessert et boisson

LES COCHONS D'ANAÏS 5

Viande et charcuterie de porc

Des porcs heureux pour des saucissons moelleux !

ANIMATIONS ■ Panier garni à gagner en trouvant le juste poids d'un produit ou d'un cochon ■ Rencontre et caresses à « Petit nuage » le cochon-mascotte ■ Restauration : brasero géant et bar à salade

69420 LONGES

LA FERME DE CHASSE NUAGE 6

Rigottes de Condrieu : fromages de chèvre frais ou affinés, faisselles

La ferme de Chasse Nuage, des chèvres, des collines, du fromage

ANIMATION ■ Restauration : chèvres chauds et boissons locales

69420 TRÈVES

LA FERME DU COLOMBET 7

Colis de viande de bœuf, charcuterie de bœuf, poulets, pintades, farine de blé

2 gars, des vaches, des volailles, des céréales, du foin sur une ferme pas tout à fait comme les autres...

ANIMATION ■ Balade dans les champs pour aller à la rencontre des poussins et des vaches, pour les matinaux le café sera offert...

69700 LOIRE-SUR-RHÔNE

LES DÉLICES DU VERGER 8

Abricots, pommes, cerises, poires, prunes, fraises, jus de fruits

Produire des fruits de qualité avec un minimum d'impact !

ANIMATION ■ Visite des exploitations en tracteur l'Accueille la ferme : Abricot et Potiron / Mathieu Poulernard / abricots, cerises, pommes, légumes de saison

38670 CHASSE-SUR-RHÔNE

LE JARDIN DU GORNETON 9

Légumes frais et de saison, petits fruits (framboises, fraises, kiwis...)

Micro-ferme agro-écologique maraîchage sur sol vivant, permaculture et agroforesterie

ANIMATION ■ Présentation des outils manuels de la micro-ferme : lit de travail, grelinette, campagnol...

38200 SEYSSUEL

LES VOLAILLES DE M. BÉGUIN 10

Poules, poulets, pintades, cailles, pigeons, lapins, œufs

Des volailles qui ont du goût !

ANIMATIONS ■ Venez déambuler au milieu des poulaillers pour connaître le cycle de production. Atelier autour de l'apiculture.

OGIER FRUITS 11

Fruits, jus de fruits, fruits au sirop, eaux de vie

Avec Ogier Fruits, vivez fruité !

ANIMATIONS ■ Atelier culinaire ■ Promenade dans les vergers
· Accueille la ferme : Domaine Les Serines d'Or / Jérôme Ogier et Damien Robelet / vin de pays des Collines rhodaniennes

DOMAINE EYMIN TICHOUX 12

Vins de Seyssuel, Côte-Rôtie, Saint-Joseph

Sur les traces de nos ancêtres, nous respectons ce grands terroir et exprimons notre passion pour la vigne

ANIMATIONS ■ Visite de la cave : cuverie et chai à barrique ■ Présentation du matériel pour le travail de la vigne

38200 VILLETTE-DE-VIENNE

MAISON MORANDIÈRE 13

Savons et cosmétiques au lait d'ânesse et à l'huile de cameline

Venez visiter notre ferme de cosmétique paysanne : élevage, culture et fabrication sur place

ANIMATION ■ Presse à huile en fonctionnement

MAISON COLOMBIER 14

Poires William, confitures, compotes, eau de vie, chocolats à l'eau de vie, jus de fruits, céréales (blé, orge, soja, lentilles...)

Venez nous rencontrer et déguster un ensemble de produits gourmands !

ANIMATIONS ■ Parcours de découverte avec l'atelier céréale : présentation du matériel de production ; l'atelier du Verger : présentation de la production de poires William ; l'atelier distillation et l'atelier de plantes aromatiques et médicinales ■ Rencontre avec la Brasserie des Roches (bières artisanales) pour se désaltérer, avec modération !

· Accueille les fermes : Le Verger Blond / Samuel Blond / pommes, pêches, poires, abricots, châtaignes ■ Les jardins du Rémoulon / Rémi Breuil / tisanes, aromates, poudres de plantes, sels aux herbes

38200 LUZINAY

GAEC LE MAS D'ILLINS 15

Lait cru, fromage blanc, faisselles, crème, viande de veau de lait

Vivez une expérience inoubliable dans notre ferme du Mas d'Illins !

ANIMATION ■ Le circuit de la vache à la bouteille de lait et espace vidéo présentant l'activité de la ferme.

38780 ESTRABLIN

DOMAINE DE MARTENE 16

Farine de blé et de sarrasin, pâtes sèches

Du blé aux pâtes, tout est produit et transformé à la ferme !

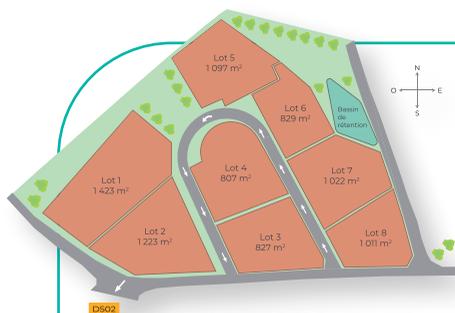
ANIMATION ■ Présentation des outils utilisés en agriculture biologique

38780 EYZIN-PINET

SPIRULIB 17

Micro-algue aux vertus exceptionnelles Curieux ou convaincus, entrez dans l'univers atypique de la spiruline !

ANIMATIONS ■ Restauration : food truck
· Accueille les fermes : Gilles Lentillon / céréales (blé, colza, tournesol sorgho), huiles ■ GAEC de la Souris Verte / Sophie Didier / kiwis, jus de fruits, confitures, polenta, sarrasin, farines, lentilles, huiles ■ Bergerie des Guettières / Sandrine et Patrice Charbonnière / fromages de brebis



Artisans, installez-vous au cœur du Pilat

L'Agglo commercialise une nouvelle zone économique à Trèves, la zone du Plateau. Située à l'entrée sud de la commune, cette zone d'activités propose 8 lots de 807 m² à 1 423 m²

viabilisés et pré-terrassés via des baux à construction de 99 ans.

À destination des entreprises artisanales et de production, cette nouvelle zone d'activités fait l'objet d'une démarche exemplaire en matière d'aménagement puisque la zone sera **100 % photovoltaïque**.

■ **Vous êtes intéressé**, contactez l'agence économique au 04 74 78 89 00



ARIANE
PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES

Un nouveau pilote à Ariane

Entrepreneur, chef de jeune entreprise, vous avez besoin d'un accompagnement et cherchez à développer votre activité dans des locaux agréables, au cœur d'un écosystème économique très dynamique ? Les services proposés par Ariane sont multiples : accompagnement individuel sur mesure, parcours d'ateliers collectifs avec des professionnels, intégration dans une communauté d'entrepreneurs (jeunes et anciens), lieu d'hébergement (clé en main, espaces mutualisés et loyers attractifs), boosteur de visibilité, accélérateur de développement commercial.

■ **Rejoignez l'équipage Ariane désormais piloté par Marie Cécile Amiot** qui saura vous aiguiller et vous accompagner pour un décollage et atterrissage réussis de votre entreprise !

3 bis rue Denfert Rochereau • 38200 Vienne
04 69 46 14 90

f Ariane Pépinière



Et si vous ouvriez un commerce à Estrablin ?

La commune d'Estrablin poursuit le développement de son centre-ville commerçant. Une étude de marché commandée par l'Agglo et réalisée par un cabinet spécialisé a confirmé le potentiel de développement d'activités complémentaires. Propriétaire des anciens locaux de l'agence postale, la commune lance un appel à projet. Le local entièrement rénové d'une surface de 50 m² est situé au 33, rue du Dauphiné, en face de la place du centre-ville et à proximité immédiate du supermarché et des autres commerces.

Son loyer s'élève à 600 € / mois (tva non appliquée et hors charges)

Vous êtes intéressé ?

Candidatez avant le 5 juin !

Dossier de candidature et règlement sur le site de l'Agence éco

■ **Contact :**

Corentin Bonnet • 04 82 06 33 11
entreprendre@vienne-condrieu-agglomeration.fr



Agence
Vienne Condrieu Agglomération **éco**



■ **Plus d'infos**

<https://entreprendre.vienne-condrieu-agglomeration.fr>

04 74 78 89 00 • in f t



Implantez vos bureaux sur l'Agglo !

L'Agglo offre de nombreuses opportunités immobilières tertiaires sur son territoire ! Plus de 8 000 m² sont disponibles dans le parc tertiaire de Vienne, de Chasse-sur-Rhône, Pont-Évêque et Condrieu.

Tour d'horizon de ces offres !

À Vienne, nous avons l'espace Saint-Germain qui est « le » quartier d'affaires de notre territoire propice à l'implantation de sociétés de services.

Avec ses 25 000 m² de bureaux, sa centaine d'entreprises et ses 950 salariés, l'Espace Saint-Germain offre aujourd'hui plusieurs opportunités à la location dans le parc public (lots de petite taille entre 25 et 80 m²), à la location dans le parc privé (lot de 100 à 2 000 m²) en mandat auprès de nos partenaires immobiliers.

Desservi par les lignes de bus, proche de la gare SNCF, c'est un lieu de vie de l'entreprise proposant de nombreux services.

L'offre tertiaire à l'acquisition est très prisée et se concentre sur quelques secteurs géographiques.

- **Au Nord du territoire**, un programme neuf basé à Chasse-sur-Rhône, offrant des lots de 77 à 135 m² (soit plus de 600 m² à la vente),
- **À l'Est du territoire**, une opportunité dans un programme réhabilité de 600 m²,
- **À l'ouest du territoire**, des lieux à rénover de 250 m².

Notre territoire propose aussi **une diversité de solutions d'espaces collaboratifs** propices à l'implantation de la jeune entreprise ou l'entreprise en recherche d'espace de coworking et de flexibilité.

Au total, **7 tiers-lieux privés** qui proposent des espaces collaboratifs, des salles de réunion, et de la domiciliation. Un tiers-lieu public, Ariane Pépinière est quant à lui dédié à l'accompagnement de la jeune entreprise de **services BtB**.

■ Pour découvrir ces 7 lieux :

<https://entreprendre.vienne-condrieu-agglomeration.fr/actualites/actualite/les-opportunités-immobilières-de-bureau-du-territoire>

L'agence éco vous guide et oriente

Quel que soit votre projet, l'agence éco vous accompagne dans vos démarches et vous oriente vers les partenaires immobiliers dédiés.

N'hésitez pas à contacter l'agence éco au 04 74 78 89 00.



L'agence économique a un nouveau site internet !

Plus intuitif, plus riche, plus précis, plus dynamique, le nouveau site internet de l'agence éco répond à vos questions et vous met en contact avec l'équipe pour aller plus loin dans votre projet.

<https://entreprendre.vienne-condrieu-agglomeration.fr/>

Le vélo en libre-service avec Fredo



Les beaux jours reviennent et nous avons de nouveau envie de nous déplacer en vélo ! L'Agglo propose des vélos en libre-service avec FREDO. Via une application disponible sur l'App Store et Google Play, FREDO met à disposition 20 classiques et 10 électriques, répartis sur 23 emplacements dont 2 dans le centre-bourg de Sainte-Colombe, 1 à Saint-Romain-en-Gal tout près du musée, 1 à Saint-Cyr-sur-le-Rhône au Parc de Maison Blanche et 19 à Vienne entre Estressin et le quartier de l'Isle. Retrouvons le témoignage d'une utilisatrice régulière des vélos FREDO.



VÉLOS EN LIBRE-SERVICE
UN COURT TRAJET
À FAIRE ?

PENSEZ VÉLO
PENSEZ **fredo**.

DISPONIBLES À
VIENNE
SAINTE-COLOMBE
SAINT-CYR-SUR-LE-RHÔNE
SAINT-ROMAIN-EN-GAL

TÉLÉCHARGEZ VITE L'APPLI FREDO




[Elle vous
en parle...]

Ariane habite à Lyon et travaille à Vienne

« Je prends le train tous les jours pour venir travailler à Vienne. Je prends régulièrement un vélo Fredo pour faire le trajet entre la gare et mon lieu de travail. Fredo m'apporte un gain de temps au quotidien, ce qui n'est pas négligeable ! Je suis satisfaite du service proposé.

L'utilisation de l'application est facile. Prendre et rendre un vélo est rapide.

Les vélos sont en bon état et il y a possibilité de prendre soit des vélos musculaires soit des vélos à assistance électrique (lorsque les 2 types de vélos sont disponibles). En cas de problème, l'assistance est réactive et efficace. »

Ce que vous appréciez le plus : La souplesse permise par ce service avec le dépôt des vélos dans un des points identifiés et la gratuité des trajets inférieurs à 20 minutes.

Ce que vous appréciez moins : J'ai l'impression que le service est de plus en plus utilisé ce qui est très bien mais je n'ai pas toujours de vélo en arrivant à la gare et je dois faire le trajet à pied.

À NOTER POUR LE
PRINTEMPS !

Vélo Village

Samedi 1^{er} avril
de 9h à 17h

Parc de Maison Blanche
à Saint-Cyr-sur-le-Rhône

Accès libre et gratuit

Dans un parc arboré de plus de 3 000 m², au pied du vignoble de Côte-Rôtie et à proximité immédiate du Rhône et de la ViaRhôna, le Club Viennois d'Animation Cycliste (CVAC) et Vienne Condrieu Agglomération organisent la 4^e édition de Vélo Village.

■ Au programme :

bourse aux vélos et accessoires d'occasion, stands de professionnels, circuits de découverte et de loisirs, spectacles et animations.

■ Accès

- En voiture : parking de Maison Blanche (811, RD386 - Saint-Cyr-sur-le-Rhône) / A7 sortie 10 - Condrieu

- En vélo : depuis la ViaRhôna

- À pied : depuis le centre-ville de Vienne par la passerelle de Sainte-Colombe (environ 30 mn de marche)

- En bus : arrêt Centre nautique, Saint-Cyr-sur-le-Rhône

Ligne 134 Givors - Condrieu

> Horaires : www.lva-mobilite.fr

- Station de vélos FREDO à proximité immédiate du parc
> Possibilité d'emprunter un vélo sur le site

www.vienne-condrieu.com



Voir programme complet page 39



Se déplacer à vélo en toute sécurité

Suite aux préconisations formulées par le Conseil de Développement dans son avis « Vélo », l'Agglo a réalisé plusieurs aménagements qui ont vocation à faciliter la circulation des vélos en ville. Ce type d'aménagement cyclable étant amené à se développer sur le territoire dans le cadre d'un partenariat régulier avec le Conseil de développement, il est bon de les revisiter pour la sécurité de tous.

Le cédez-le-passage cycliste aux feux



Cette signalisation permet aux cyclistes de franchir le feu rouge pour s'engager dans les directions indiquées par les flèches, sous réserve de céder le passage à tous les usagers qu'ils croisent, en particulier les piétons. Le trajet en vélo devient plus fluide, plus rapide et plus sécurisé en évitant les angles morts des véhicules.

les directions indiquées par les flèches, sous réserve de céder le passage à tous les usagers qu'ils croisent, en particulier les piétons. Le trajet en vélo devient plus fluide, plus rapide et plus sécurisé en évitant les angles morts des véhicules.



Sas cycliste

Placé juste avant le feu tricolore, et matérialisé par des pictogrammes vélo, le sas cycliste est un espace réservé aux cyclistes, derrière lequel doivent s'arrêter les véhicules motorisés.

Le sas permet d'améliorer la sécurité des cyclistes aux feux : ils sont davantage visibles, ils sont mieux positionnés avant que la circulation ne redémarre, et ils peuvent se positionner pour tourner à gauche.

Enfin, il réduit l'exposition des cyclistes aux inhalations de gaz nocifs.



Sens interdit sauf cycliste



Devenu la règle dans les zones 30 (hors rues exclues en raison de la dangerosité) et dans les rues limitées à 30 km/h, ce panneau permet aux cyclistes de circuler en sens inverse de la circulation automobile. Le double sens cyclable facilite la circulation des cyclistes en leur permettant des trajets plus directs et leur évite ainsi la tentation de rouler sur les trottoirs. Les automobilistes voient sans difficulté les cyclistes qui arrivent face à eux, et le croisement peut s'effectuer en toute sécurité, comme l'ont montré de nombreuses études.



Cyclistes, écartez-vous des véhicules en stationnement

Sur les voies où la vitesse maximale autorisée n'excède pas 50 km/h, les cyclistes peuvent s'écarter du bord droit de la chaussée d'une distance nécessaire à leur sécurité, lorsque des véhicules y sont stationnés. L'objectif est d'éviter les accidents entre cyclistes et piétons qui traversent, et de protéger les cyclistes d'ouvertures inopinées de portières de voitures.

VOIR PAGE 36

Pour en savoir plus : consultez le site internet : voiriepour tous.cerema.fr





Que deviennent nos déchets ?

Aujourd'hui, sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, un habitant produit près de 240 kg d'ordures ménagères résiduelles par an.

Les ordures ménagères, c'est quoi exactement ?

Les ordures ménagères (OM) correspondent aux déchets que les usagers jettent dans les bacs gris (individuels ou collectifs) ou dans les conteneurs enterrés dédiés aux ordures ménagères (à Vienne et au Plan des Aures à Pont-Évêque). Dans les ordures ménagères, nous devrions trouver seulement des déchets qui ne peuvent pas être recyclés ou valorisés sous forme de matière.

Pourtant, on trouve encore des emballages, du verre, des papiers, des cartons, du textile... dans les bacs gris d'ordures ménagères. Triés selon les consignes de tri actuelles (bacs à couvercle jaune, apports volontaires de tri, déchèterie...), ils pourraient être recyclés. De plus, nous pouvons agir pour réduire la quantité d'ordures ménagères, par exemple en réduisant le gaspillage alimentaire, en pratiquant le compostage, en privilégiant le réemploi...

Que deviennent les ordures ménagères collectées sur notre territoire ?

Nos ordures ménagères passent tout d'abord par une installation appelée quai de transfert, située au Sud de Vienne (Saint-Alban). Ce quai de transfert, propriété de l'Agglo, est exploité par les services de l'Agglo. Ce quai permet de regrouper dans un camion semi-remorque les ordures ménagères collectées par plusieurs camions de collecte dans les communes de notre territoire. Cela optimise le volume de déchets transporté vers l'usine de traitement et réduit l'impact du transport.

L'Agglo dispose d'un marché de prestation de service pour le traitement des ordures ménagères

1/6 [Nos ordures ménagères]

par incinération avec l'entreprise TREDI à Salaise-sur-Sanne.

Les ordures ménagères réceptionnées sont alors incinérées. Contrairement à certaines idées reçues, il n'y a pas de tri en amont.

Ainsi, les recyclables qui ne sont pas mis dans les équipements de tri (bacs ou apports volontaires, déchèteries) et qui vont dans la poubelle OM sont incinérés et ne peuvent pas être recyclés et avoir une seconde vie ! D'où la nécessité de bien trier.

La valorisation énergétique par incinération : comment ça marche ?

La valorisation énergétique par incinération des déchets consiste à brûler les déchets dans un four et récupérer l'énergie produite sous forme de chaleur ou d'électricité.

Les camions arrivant sur le site de l'usine vident les déchets dans une grande fosse. Les déchets sont repris à l'aide d'un grappin pour être introduits dans le four. Dans ce four, les déchets sont brûlés à une température supérieure à 850°C. Les fumées produites sont dirigées vers un traitement adapté. En fonction des usines, la vapeur produite est utilisée directement chez des industriels avoisinants ou pour alimenter un réseau de chaleur urbain ou pour produire de l'électricité via un turboalternateur. L'incinération des déchets engendre la production de sous-produits :

- Les mâchefers : après vérification de leur conformité, ces résidus d'incinération peuvent être valorisés en sous-couche routière.
- Les résidus d'épuration des fumées d'incinération considérés comme des déchets dangereux qui doivent suivre une filière de stockage adaptée.

COÛT D'ÉLIMINATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le coût de traitement des OM en usine de valorisation énergétique ou en stockage est en forte augmentation ces dernières années. Ceci est d'une part lié au contexte économique global et d'autre part dû à la forte augmentation d'une taxe appelée « **taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)** » payée pour chaque tonne mise en incinération ou en stockage.

Trier pour recycler, réduire nos productions de déchets à la source **ce sont autant de déchets en moins incinérés ou enfouis**. C'est bon pour notre environnement mais cela permettra aussi de **contenir l'augmentation du coût de traitement des ordures ménagères**.



LA SUITE

Retrouvez la suite du devenir de nos déchets dans le prochain **Agglomag** :

2/6 [Nos emballages / papiers]



Le compost : tout un programme !

Tout, tout, tout, vous saurez tout sur le compost !

Et ce au cours de l'évènement national « Tous au Compost », qui se déroulera du 25 mars au 7 avril sur le territoire de l'Agglo.

Organisée par la direction environnement de l'Agglo, en partenariat avec différentes associations, structures, collectivités et des citoyens volontaires, cette opération valorise la pratique du compostage.

Au programme de cette édition, des animations concrètes sur les gestes, la pratique ou encore la méthodologie du compostage.



GRATUIT

Zoom sur 4 animations proposées :

1 Vous voulez voir concrètement comment fonctionne un compostage partagé ?

Venez visiter le site de compostage en pied d'immeuble de la Résidence « Les Bengalais » 58, rue Vimaine à Vienne !

> C'est le samedi 25 mars de 14h à 16h

2 Vous recherchez des informations sur les utilisations du compost, sur les techniques de paillage... ou vous souhaitez simplement vous informer sur la gestion d'un composteur.

Participez à une formation en ligne !

> C'est le jeudi 30 mars de 13h à 14h30 et le mardi 4 avril de 11h à 12h30.

Inscription sur le site www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

3 Vous voulez découvrir ce qu'est le compostage, discuter avec un maître composteur, poser vos questions et échanger avec un pro du compostage ?

Venez le rencontrer sur le stand de l'Agglo sur le parvis du Trente à l'espace Saint-Germain à l'occasion d'une journée organisée par la médiathèque le Trente.

> C'est le samedi 1^{er} avril de 10h à 18h

Vous pourrez à cette occasion aussi découvrir d'autres astuces pour réduire votre production de déchets.

4 Vous souhaitez vous former à la pratique du compostage ?

Participez à la formation organisée à Jardin (espace associatif)

> C'est le mercredi 5 avril de 14h à 17h

■ Infos et inscriptions

> **Programme complet** « Tous au compost » accessible sur le site internet de l'Agglo

> **Inscription** sur le site www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

ET SI VOUS TENTIEZ LE COMPOSTEUR PARTAGÉ ?

L'Agglo, en partenariat avec le service espaces verts de la ville de Vienne vient de mettre en place un nouveau site de compostage partagé à l'espace Saint-Germain, devant le siège de l'Agglo, pour les salariés des entreprises du secteur qui travaillent et déjeunent sur place. L'objectif est de développer le compostage partagé et de le rendre visible au plus grand nombre.

Vous souhaitez initier un composteur partagé ?

L'Agglo peut vous accompagner.

<https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/valoriser-et-preserver/dechets/je-composte>



GRATUIT

QUELQUES CHIFFRES

240 kg/hab/an d'ordures ménagères produits sur le territoire.

60 kg sont des déchets alimentaires ou « biodéchets » : restes de repas, épluchures, aliments gaspillés

30 kg de gaspillage alimentaire : nourriture jetée dont 7 kg encore emballés

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ? DES HÉSITATIONS ?

- 04 74 78 32 10
- gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr



Les associations s'engagent !

Zéro Déchet Vienne est une association dont le but est de promouvoir un mode de vie qui tend vers le zéro déchet : acheter local, en vrac, d'occasion, privilégier les produits respectueux de l'environnement et de la santé tout en limitant le plus possible les emballages.



L'association est présente à de multiples événements et organise régulièrement des opérations telles des conférences ou des ateliers, des actions de sensibilisation et d'accompagnement auprès des salariés d'entreprises ou de commerçants et s'investit dans des ramassages mensuels de déchets.

Anne, bénévole active de Zéro Déchet Vienne : « J'avais envie de m'engager localement en agissant

avec d'autres pour réduire les déchets à la source. Je rencontre des personnes engagées qui partagent leurs compétences et j'apporte les miennes, c'est agréable et valorisant. Nous réalisons divers types d'actions et voudrions encore augmenter notre impact. Nous recherchons toujours de nouveaux bénévoles. Chacune et chacun peut contribuer à son niveau ! ».

[acteur du développement durable]

CONTACTS

- www.zerodechetvienne.fr
- zerodechetvienne38@gmail.com
- Zéro Déchet Vienne – Isère

DES ATELIERS À LA MJC DE VIENNE

- un lundi par mois de 19h15 à 20h30 à la MJC de Vienne :
- **22 mai :** L'atelier des bébés zéro déchet
 - **12 juin :** La rentrée scolaire zéro déchet



Comment faire des économies en réduisant mes déchets ?

1 Je consomme mieux et j'évite les emballages

Chaque année, un habitant du territoire produit en moyenne **75 kg d'emballages ménagers**. L'emballage représente en moyenne **20 % du prix de vente** du produit emballé.

Quelques astuces

- Je favorise les produits en vrac, à la coupe ou en grand conditionnement
- Je n'hésite pas à demander aux commerçants de me servir directement dans mes contenants
- Je bois l'eau du robinet.

2 J'évite le gaspillage alimentaire

Le gaspillage alimentaire c'est **29 kg de nourriture jetée** par an et par personne, dont 7 kg de produits encore emballés. Cela représente **159 € par an** et par personne de produits jetés sans avoir été consommés.

Quelques astuces

- Je veille à la bonne conservation des aliments et je mets en évidence, dans le frigo et les placards, les produits qui périssent le plus vite pour ne pas les oublier
- J'adopte la cuisine anti-gaspi en trouvant des recettes originales pour utiliser les restes.



3 Je choisis des produits d'entretien et d'hygiène durables

Chaque année, un habitant du territoire produit en moyenne **33 kg de textiles sanitaires** qui se retrouvent dans les ordures ménagères : lingettes, mouchoirs, essuie-tout, cotons, protections hygiéniques, couches...

Quelques astuces

- J'évite le jetable, je choisis des alternatives en tissu, lavables et réutilisables
- J'utilise des produits naturels pour l'entretien de ma maison : vinaigre blanc, bicarbonate de soude, savon noir et savon de Marseille.

D'AUTRES ASTUCES

- sur le site internet de l'Agglo, rubrique « Je réduis mes déchets »



Votre parcours pour tous vos projets de rénovation énergétique

Vous avez un projet d'économie d'énergie, de rénovation énergétique, d'énergie renouvelable !

[**Suivez le guide !**]



© Freepik

Je prends contact avec l'Espace Énergie.

- Si j'habite l'Isère :
04 76 14 00 10 · info@infoenergie38.org
- Si j'habite le Rhône :
04 37 48 25 90 · particuliers@alte69.org



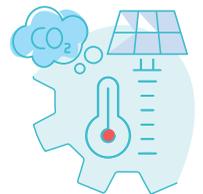
Je bénéficie de conseils personnalisés.

Je suis reçu par un conseiller qui va étudier mon projet de travaux. Conseils techniques, dispositifs d'aides mobilisables et approche financière du projet seront abordés. Si je suis un propriétaire bailleur ou selon la nature des travaux et les ressources du ménage, je pourrais être dirigé vers SOLIHA qui deviendra mon interlocuteur pour la suite.



Mon conseiller se déplace pour une visite technique.

Si mon projet le nécessite, mon conseiller prend rendez-vous pour visiter mon logement afin de réaliser un diagnostic personnalisé selon mes besoins. Une étude thermique avec 2 à 3 scénarios de travaux me permet de définir les travaux prioritaires et un plan de financement.



Je fais analyser les devis par mon conseiller.

En fonction des travaux définis, j'obtiens des devis auprès d'artisans de mon choix. Je les transmets à mon conseiller pour les analyser et échanger. **Attention, les devis ne doivent pas être signés à ce stade mais doivent être transmis à mon conseiller pour être étudiés et validés.**



Je monte mes dossiers de subvention.

Une fois que mes artisans sont choisis, je réalise mes demandes de subventions. Lorsque j'ai reçu un accusé de réception des différents organismes, les devis peuvent être signés et les entreprises peuvent commencer les travaux.



À la fin des travaux, je transmets mes factures.

Lorsque les travaux sont terminés, j'envoie rapidement toutes les factures afin de recevoir les subventions.



DES ANIMATIONS
POUR VOUS GUIDER

■ **26 avril 2023**
18h-19h30 à Seyssuel

Soirée

« **Quelles aides pour mon projet de rénovation ?** »

Un projet de rénovation, de construction, ou un changement de système de chauffage ?

Tout comprendre sur les aides financières pour les particuliers

■ **24 mai 2023**
18h-19h30

Webconférence

« **Pompe à chaleur : est-ce adapté à mon logement ?** »

Aussi appelé « PAC », ce système de chauffage a le vent en poupe depuis quelques années. En plus de vous chauffer, certains types de PAC peuvent aussi produire de l'eau chaude sanitaire ou vous rafraîchir ! Mais est-ce adapté à mes besoins et à mon logement ?

■ **14 juin 2023**
18h-19h30 à Loire-sur-Rhône

Soirée

« **Rénover en sobriété, c'est pas sorcier** »

La rénovation énergétique permet de baisser vos factures et de limiter l'impact environnemental de vos consommations, tout en gagnant en confort !

Tour d'horizon du sujet et temps d'échange à l'appui d'exemples concrets : pour un projet de rénovation réussi !



Environnement

Le photovoltaïque, l'énergie d'avenir sur le territoire

Dans le cadre de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial, l'Agglo s'engage à réduire sa consommation d'énergie et à développer les énergies renouvelables tel que le solaire photovoltaïque. Objectif ? Devenir un territoire à énergie positive, territoire qui produit autant qu'il consomme, à l'horizon 2050.

Afin d'accompagner cette indispensable montée en puissance des énergies renouvelables sur le territoire, l'Agglo, les communes et les collectivités associées investissent dans le photovoltaïque et mettent des outils à disposition des particuliers et des entreprises pour que cette dynamique soit partagée par le plus grand nombre.

Une dynamique à développer

L'Agglo s'est lancée dans un ambitieux plan de solarisation de son patrimoine bâti (siège de l'Agglo, gymnases, piscines) sur plusieurs années, avec l'objectif de produire 3 GWh/an. Elle a par ailleurs initié la première zone 100 % photovoltaïque sur le territoire français : la zone du Rocher à Estrablin. Les entreprises construisent leurs locaux sur cette zone et investissent dans le photovoltaïque. De leur côté, les communes de l'Agglo développent de nombreux projets en prenant en compte les énergies renouvelables. Advivo s'est lui aussi engagé dans cette démarche depuis de nombreuses années.

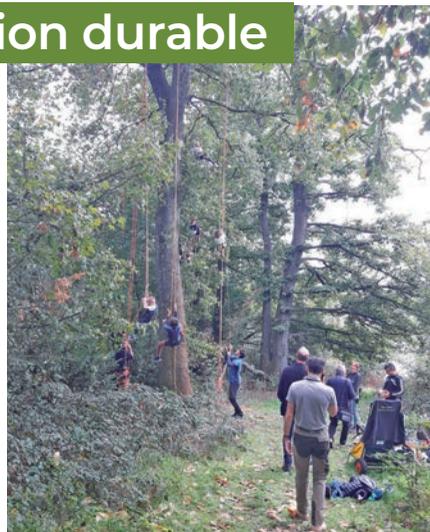
Des accompagnements dédiés

L'Agglo finance différents dispositifs afin d'accompagner le développement du photovoltaïque sur le territoire. C'est par exemple le cadastre solaire pour calculer le potentiel de sa toiture à destination des habitants et des entreprises via <https://vienne-condrieu-agglomeration.insunwetrust.solar>. À partir de l'adresse ou de la carte du territoire, il est ainsi possible de connaître le potentiel de production électrique ainsi que les gains financiers associés. Pour vous accompagner dans votre projet, l'Agglo met à votre disposition l'Espace Énergie pour tout projet de système de production d'énergie.





Chartes forestières : pour une gestion durable des bois et forêts de l'Agglo



Deux massifs forestiers sont présents sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération : celui du Pilat et celui du Bas-Dauphiné Bonnevaux. Ce qui représente 12 597 hectares de forêts. Afin de préserver au mieux ces espaces naturels, l'Agglo a signé deux chartes forestières de territoire, en concertation avec des acteurs de la filière bois (forestiers, associations, institutions, entreprises, etc.) et des usagers de la forêt.

À l'heure où le changement climatique est de plus en plus prégnant, la gestion durable des forêts apparaît comme un enjeu majeur. Via ses deux chartes forestières, l'Agglo entend ainsi participer à la préservation des bois et forêts présents sur son territoire.

Prendre soin de ces espaces naturels permet notamment d'augmenter le stockage du carbone par les arbres, de favoriser la biodiversité ou encore de valoriser au mieux la filière bois.

Une charte forestière de territoire est un outil actionné par les élus pour doter leur territoire d'une véritable stratégie forestière, d'une « feuille de route » pour les espaces

forestiers et la filière bois pour les années à venir. Mise en œuvre au service du maintien et de la gestion de la multifonctionnalité de la forêt sur un territoire, la charte forestière permet de rassembler tous les acteurs, forestiers ou non. Ensemble, ils peuvent ainsi mettre en œuvre des plans d'actions pluriannuels.

Les deux chartes auxquelles Vienne Condrieu Agglomération se réfère ont été signées en 2020 et sont valables jusqu'en 2026. Onze communes de l'Agglo sont concernées par la charte du Pilat, tandis que celle du Bas-Dauphiné Bonnevaux touche dix-huit communes du territoire.



■ Pour en savoir plus :

<https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/valoriser-et-preserver/biodiversite/lagglo-soutient-la-biodiversite/les-chartes-forestieres>

DES ACTIONS CONCRÈTES EN 2022

Durant l'année 2022, les chartes forestières ont notamment permis de développer ces actions sur le territoire :

- **La cartographie des chemins ruraux** à Luzinay, Pont-Évêque et Vienne
- **L'organisation de réunions et visites sur le terrain** avec des propriétaires forestiers, à Serpaize et Luzinay, pour évoquer la gestion durable des forêts et connaître les aides financières disponibles
- **Des animations sur la forêt et la filière bois** dans trois classes de CM1-CM2 à Estrablin, Serpaize et Vienne, et la participation à une journée à Vienne Malissol dans le cadre du festival Les Forestivités
- **La mise en place d'un observatoire des forêts** du Pilat
- **L'expérimentation de la plantation de nouvelles essences d'arbres** dans le Pilat pour évaluer leur évolution face au changement climatique



Eau potable

Lancement de la révision du schéma directeur d'assainissement



L'Agglo vient de lancer la révision de son schéma directeur d'assainissement. L'élaboration de ce document cadre permettra de réaliser le bilan des actions engagées depuis un peu plus de 10 ans pour la mise en conformité des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration, et de dresser les perspectives pour l'avenir. En effet, les réseaux et stations représentent un patrimoine très important qu'il convient d'entretenir et d'améliorer en permanence afin de garantir la

collecte et le traitement des eaux usées, en limitant au maximum l'impact sur les milieux naturels.

Par ailleurs, dans le contexte de changement climatique que nous connaissons, une réflexion sur l'avenir de la gestion des eaux pluviales urbaines sera portée dans l'élaboration de ce schéma afin de définir les objectifs de gestion de ces eaux au plus près de leur lieu de collecte, permettant ainsi d'éviter la saturation des réseaux et de favoriser l'alimentation des nappes d'eaux souterraines.

EN BREF : L'ÉLABORATION DU SCHÉMA DIRECTEUR

- **Inventaire et levé topographique complet** des réseaux et ouvrages représentant environ 820 km de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, 270 ouvrages (postes de relevage, bassins de stockage, déversoirs d'orages...), 22 000 regards ;
- **Campagnes de mesures sur les réseaux**, notamment par temps de pluie ;
- **Modélisation du fonctionnement des réseaux** par temps pluie ;
- **Définition d'une stratégie de gestion** des eaux pluviales ;
- **Élaboration d'une programmation des investissements** nécessaires et évaluation de leur impact sur le prix de l'assainissement ;
- **Mise à jour des zonages d'assainissement** permettant de définir les zones qui sont desservies par un réseau de collecte des eaux usées, en lien avec l'élaboration du PLUi.



Eau potable

Du nouveau pour le service d'eau potable des Côtes-d'Are

Le service de l'eau de la commune des Côtes-d'Are sera repris en régie à partir du 1^{er} avril prochain. Les élus de la commune ont en effet souhaité que son service d'eau potable soit désormais géré en direct par l'Agglo.

À compter du 1^{er} avril, les habitants des Côtes-d'Are devront donc simplement s'adresser à Vienne Condrieu Agglomération pour toutes questions relatives à la gestion des abonnements (ouverture, clôture...)

Par ailleurs, Cholton réalisera une facture de clôture et de

régularisation pour chaque abonné courant avril puisque les consommations à partir du 1^{er} avril seront facturées directement par Vienne Condrieu Agglomération.

Chaque abonné recevra un courrier détaillant les modalités de cette reprise en régie.

LE SERVICE D'EAU POTABLE DES CÔTES-D'AREY EN CHIFFRES

- **1** station de pompage
- **2** réservoirs
- **39,8 km** de réseau
- **850** abonnés

ABONNEMENT / CLÔTURE / QUESTIONS DIVERSES

- **Accueil physique** à l'accueil du Cycle de l'eau du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- **Accueil téléphonique** au 04 87 59 14 50
- **Contact mail** : regie-eau@vienne-condrieu-agglomeration.fr
- **Informations en ligne** : <https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/valoriser-et-preserver/cycle-de-leau/leau-potable>

VÉLO : AMÉNAGEMENTS, ÉQUIPEMENTS, SÉCURITÉ. « LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT RESTE EN SELLE ! »

Dès 2016, le Conseil de Développement s'est saisi du sujet du vélo. Il a rédigé un avis sur les aménagements cyclables intitulé « Reconsidérer la place du vélo dans l'agglomération viennoise : changer de braquet ». Ces travaux ont débouché sur une expérimentation dans le centre-ville de Vienne avec la création de sas vélo et l'installation de panneaux de « cédez-le passage au feu » au niveau de certains feux tricolores.



Depuis lors, la pratique du vélo ne cesse d'augmenter et le Conseil de Développement est toujours impliqué.

- Il participe au groupe de travail créé par l'Agglo et contribue notamment à la réflexion sur le futur schéma directeur vélo
- Il a créé une exposition grand public pour renseigner et conseiller sur :
 - les obligations prévues par le code de la route,
 - les aménagements cyclables,
 - l'équipement du cycliste et du vélo.
- Il a conçu des parcours cyclistes et un quizz.
- Il informe les habitants du territoire et présente ses travaux lors des événements de l'Agglo : Vélo Village, salon « Ensemble animons notre santé »

Venez rencontrer le Conseil de Développement à l'occasion du prochain Vélo Village le samedi 1^{er} avril 2023 à Saint-Cyr-sur-le-Rhône !

► Pour en savoir plus :

- Testez vos connaissances ou vos a priori en renseignant le QUIZZ du CdD
- Téléchargez l'avis du Conseil de Développement
- Téléchargez les fiches conseil du Conseil de Développement



Venez nous rejoindre !



04 82 06 33 23 - cdd@vienne-condrieu-agglomeration.fr

cdd.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Conseil de développement de Vienne Condrieu Agglomération

Alors, on sort !

Sélection faite à partir des informations contenues sur APIDAE*.
Pour annoncer votre manifestation : vienne-condrieu.com/declarer-un-evenement/

Voici une sélection non exhaustive de manifestations qui se dérouleront prochainement sur le territoire de l'Agglo, vous pouvez retrouver l'ensemble de ces manifestations sur le site de Vienne Condrieu Tourisme :

www.vienne-condrieu.com • accueil@vienne-condrieu.com

MARS

Samedi 25 mars de 15h à 17h30

■ **Conférence :**
« Forum antique de Bavay »
Musée Gallo-Romain de Saint-Romain-en-Gal - Vienne -
04 74 53 74 01
saintromain@rhone.fr
reservation.saintromain@rhone.fr
musee-site.rhone.fr/
Gratuit

Samedi 25 mars de 8h à 17h

■ **Braderie Puericulture à Saint-Sorlin-de-Vienne**
apel.lasource.38200@gmail.com

Samedi 25 mars

■ **Nettoyage de printemps à Septème**
Rendez vous à 8h30 au restaurant scolaire
Petit déjeuner et déjeuner offerts
Organisé par le Conseil municipal des enfants de Septème

Du samedi 25 mars au dimanche 2 avril 2023

■ « **Encore une danse, rien qu'une** »,
pièce de Lucien Vargoz
Salle « Le Petit Manège » · 30 avenue Général Leclerc · 38200 Vienne
Horaires de représentation : le mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 20h30. Le dimanche à 16h. Fermé le lundi.
Tranche d'âge : à partir de 12 ans
Tarifs : 15 € · Réduit : 12 € · Étudiant : 8 €
Enfant : 5 € (pour les moins de 12 ans)
06 74 78 65 09
www.theatresaintmartin.com

Dimanche 26 mars

■ **Braderie tout pour les enfants Jardin**
<https://www.helloasso.com/associations/sou-des-ecoles-de-jardin/boutiques/braderie-tout-pour-les-enfants>

Dimanche 26 mars à 13h

■ **Atrium à Seyssuel**
Les enfants du CME de Seyssuel vous invitent à participer à leur traditionnel loto dimanche 26 mars à l'Atrium de Seyssuel, organisé au profit de l'association OTM.
Tarifs : 2,50 €/carton · 10 €/5 · 20 €/12

Lundi 27 mars de 14h et à 19h

■ **Opéras filmés saison 2022-2023**
Salomé (1905),
Cinéma Amphi Vienne
8-10, rue Rochebrun · 38200 Vienne
Profitez de la saison de l'opéra nationale de Paris dans votre cinéma Amphi de Vienne.
amphi-vienne.fr/FR/44/opera-cinema-amphi-vienne-vienne.html

Jeudi 30 mars de 14h15 à 19h

■ **Cycle de conférences Altair 2022-2023 : Îles de Bretagne, d'Ouessant à Belle-île**
Cinéma Amphi Vienne · 38200 Vienne
Un film documentaire de Serge Oliero.
contact@altairconferences.com
<https://www.altairconferences.com/>

Vendredi 31 mars, samedi 1er avril à 20h30 et dimanche 2 avril à 15h

■ **Carmen - Opéra**
Le Manège · Vienne Opéra de Bizet Z'Opera Compagnie
Mise en scène : Zoltan Csekő
Pour fêter le 10^e anniversaire de ses rendez-vous d'opéra en terre viennoise, l'Ensemble ContrastS, qui devient Z'Opéra Compagnie, piaffe d'impatience de vous présenter sa toute nouvelle production de Carmen ! Carmen, jouée ici par la mezzo franco-marocaine Ahlima Mhamdi, est toute de feu et de noblesse d'âme. Lui fait écho la rage d'un Don José fier et blessé, campé par le ténor chilien Diego Godoy. Et résonne l'émouvant appel de l'orpheline Micaëla, interprétée par la soprano française Sandrine Buendia...
Entrée : 38 € et 19 €
Point de vente à Vienne : Office du tourisme, librairie Lucioles et Passerelles et sur le net : zoperacompanie.fr



AVRIL

Samedi 1er avril de 8h à 19h

■ **Vélo Village (voir page 38)**

Samedi 1er avril de 15h à 17h30

■ **Conférence : Aventicum, site et musée romains**
Musée Gallo-Romain de Saint-Romain-en-Gal - Vienne ·
Gratuit
04 74 53 74 01
saintromain@rhone.fr
reservation.saintromain@rhone.fr
musee-site.rhone.fr/

Samedi 1er avril à 15h30

■ **Tu me suis ?**
Théâtre François Ponsard · Vienne
Clown, hip-hop et musique live !
Une mosaïque de situations amoureuses où humour et danse s'entremêlent au rythme d'une batterie pour trouver, dans le rire, une façon d'être ensemble. Un spectacle puzzle, musical, drôle et poétique servi par un trio délicieux et désireux de poser un regard amusé, malicieux et ludique sur les relations à l'autre.
À partir de 6 ans
04 74 85 00 05
accueil@theatre-francois-ponsard.fr
<https://www.theatre-francois-ponsard.fr/>

Samedi 1er avril à 19h30

■ **Exposition photo : Un an après...**
Théâtre François Ponsard · Vienne
Un an déjà que Guy Carlier promène son regard aiguisé sur tous les spectacles de la saison écoulée au Théâtre François Ponsard. Il présente son travail en noir et blanc sur des tirages papier d'exception.
Gratuit
04 74 85 00 05
carlierguy@aol.com
<https://carlierphotographie.fr>

Samedi 1er avril à 20h30

■ **Carmen - Opéra (voir 31 mars)**

Samedi 1er avril à 20h30

■ **Concert Union de la Vallée**
À Eyzin-Pinet, Grande salle
Gratuit
uniondelavallee@gmail.com



ACCÈS
LIBRE &
GRATUIT

SAMEDI 1^{ER} AVRIL

2023

PARC DE MAISON BLANCHE
À SAINT-CYR-SUR-LE-RHÔNE

BOURSE AUX VÉLOS
STANDS DE PROFESSIONNELS
ESPACE HANDICAP
ANIMATIONS

VÉLO
VILLAGE

4^e édition

9H - 17H

BOURSE AUX VÉLOS D'OCCASION

Vous souhaitez vendre
et/ou acheter votre vélo ?
Sur le modèle d'un dépôt-vente,
le CVAC s'occupe de la vente
(10 % de commission)

- > Dépôt des vélos de 8h à 9h
- > Vente de 9h à 17h



ÉSSAIS DE VÉLOS, VENTE, CONSEILS,
PETITES RÉPARATIONS

Présentation par des vélocistes
de la gamme vélo et des
nouveauautés 2023 de différentes
marques pour les modèles
électriques, cargos, déplacements
ou loisirs, sports, pour tous les âges,
neufs ou d'occasion.
Venez essayer sur place (VTAE,
VTCAE, VAE de ville, VAE enfants...)

Vélos en libre-service : un
court trajet à faire ?
Pensez vélo, pensez Fredo ! Venez
tester la prise en main des vélos !

Besoin d'un contrôle de votre vélo ?
Possibilité de petites réparations et
réglage de votre matériel. N'hésitez pas !

Espace handicap avec la
participation de l'association AS
Handivienne. Quelle que soit votre envie et
quel que soit votre handicap, il existe
toujours une possibilité de pratiquer le
cyclisme adapté.

> *Caution et pièce d'identité
demandées par les exposants
pour les essais de vélos*



TOUT SAVOIR SUR LE VÉLO

Présentation de l'offre touristique à vélo
(ViaRhôna,
application Mhikes) - Vienne Condrieu Tourisme
> *Location gratuite sur place, des vélos du Pavillon
du Tourisme pour une balade sur la ViaRhôna*
Présentation de l'offre touristique et des nouveaux
circuits VTT - Parc naturel régional du Pilat

Information sur les bonnes pratiques
pour faire du vélo en toute sécurité
(Conseil de Développement).



ANIMATIONS

Les vélos rigolos - Compagnie Ziganime
Dosados, kangourou, zigzag, skatinette, minus,
têtaqueue..., toute une gamme de vélos bricolés et
délirants à essayer en famille. Venez vous amuser !
> *Tout public, dès 5 ans*

- Le manège à pédales Croque Noisette et son animation musicale - *Copeaux et Compagnie*
 - Un carrousel qui tourne... grâce aux coups de pédale des parents, pour le plus grand bonheur des enfants !
 - Les essais de BMX - Club BMX de Pont-Évêque
 - Petits et grands prendront beaucoup de plaisir à tester les structures modulaires !
- > *Pour enfants et ados*

● Le biathlon laser - Office de Tourisme du Pilat
Après une boucle intensive en vélo, lâchez le guidon et mettez dans le mille avec une carabine laser. Venez découvrir le biathlon version cycliste !

> *Matériel fourni*



Renseignements :
www.cvac.fr - andre.armanet@sfr.fr
06 03 65 35 85



AVRIL (suite)

Dimanche 2 avril de 7h30 à 18h

■ Vide-greniers à Vienne
Parking de l'espace Saint-Germain
04 74 85 36 52
contact@clubleovienne.org
<https://clubleoviennehttps://clubleovienne.fr>

Dimanche 2 avril de 8h à 16h

■ Braderie de puériculture
Les Côtes-d'Arey

Dimanche 2 avril en matinée

■ Matinée gourmande organisée par le Basket Club d'Eyzin Pinet sous le préau
contact.bcep@gmail.com

Dimanche 2 avril de 8h à 17h

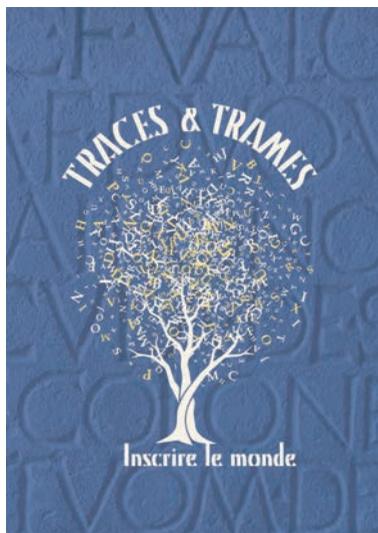
■ Vide-grenier du Sou des écoles à Septème
Puériculture et autres
Restauration sur place
06 20 95 10 16
soudesecoles38780@gmail.com

Dimanche 2 avril de 9h à 17h30

■ Vide ta chambre à Saint-Cyr-sur-le-Rhône
salle des fêtes
eurodescoles@gmail.com
06 07 79 69 27

Dimanche 2 avril de 16h à 17h

■ Visite commentée gratuite de l'exposition temporaire : Traces et trames. Inscire le monde.
Cloître Saint-André-le-Bas
Place du Jeu de Paume · 38200 Vienne
Gratuit
04 74 78 71 06
musees@mairie-vienne.fr

**Dimanche 2 avril à 15h**

■ Carmen - Opéra (voir 31 mars)

Mardi 4 avril à 14h30, 17h et 20h

■ Ciné d'or : La brigade
Cinéma Amphi Vienne
8-10, rue Rochebrun · 38200 Vienne
Tarif unique : 3,70 €
04 74 53 23 65
amphi-vienne.fr/FR/81

Mardi 4 avril à 19h30

■ Exposition photo : Un an après...
Théâtre François Ponsard
4, rue Chantelouve · 38200 Vienne
04 74 85 00 05
carlierguy@aol.com
<https://carlierphotographie.fr>

Vendredi 7 avril à 20h30

■ On ne parle pas avec des mouffles
Le Château · Rue Wagner · 38670
Chasse-sur-Rhône
Spectacle programmé dans le cadre de la saison culturelle de Chasse-sur-Rhône.
Avez-vous déjà imaginé être coincé.e dans un ascenseur avec une personne qui ne parle pas la même langue que vous ? L'un n'entend pas, l'autre ne comprend pas la langue des signes.
Plein tarif : à partir de 15 €
tarif réduit : 10 €
04 72 24 29 63
culture@chasse-sur-rhone.fr
<https://www.chasse-sur-rhone.fr/les-evenements-sur-chasse/programme-culturel/la-billetterie-des-spectacles/>

**Du samedi 8 au lundi 10 avril de 10h à 16h30**

■ Grand jeu de Pâques au Château de Septème
351, route des Remparts
38780 Septème
Un grand jeu dans le parc du château, avec récompense en chocolat à la fin.
Réservation obligatoire. Places limitées.
Tarifs : adulte : à partir de 4 € / enfant : de 8 à 12 €
06 16 05 85 61
hacou69@hotmail.com
<https://tinyurl.com/septeme>

Samedi 8 avril de 14h30 à 15h30

Dimanche 9 avril de 10h à 13h
■ Chasse aux œufs dans les vestiges musée gallo romain
Tarifs Adulte : 6 €
Tranche d'âge : jusqu'à 12 ans
04 74 53 74 01
saintromain@rhone.fr
reservation.saintromain@rhone.fr
musee-site.rhone.fr/

Dimanche 9 avril de de 14h à 15h30

■ Chasse au trésor
Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie Place Miremont · 38200 Vienne
Suivez les indices, résolvez les énigmes et trouvez le trésor des musées de Vienne !
Rendez-vous au musée des Beaux-Arts et d'Archéologie pour résoudre les énigmes autour des collections de peintures, d'armes et de faïences...
Tarif unique : 5 €.
04 74 78 71 04
musees@mairie-vienne.fr

Mardi 11 avril de 15h à 16h

■ Écoutez une histoire au Musée avec l'association Lire et faire lire
Musée et site archéologique de Saint-Romain-en-Gal - Vienne
69560 Saint-Romain-en-Gal
« Lire et faire lire » est un programme de développement du plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants, proposé par l'Association Lire et Faire Lire Rhône et Métropole de Lyon.
Plein tarif : 6 € (lecture offerte avec le droit d'entrée musée et site).
Gratuit pour les moins de 18 ans, les demandeurs d'emploi.
Lecture comprise dans le droit d'entrée au site. À partir de 6 ans
04 74 53 74 01
saintromain@rhone.fr
reservation.saintromain@rhone.fr
musee-site.rhone.fr/

Jeudi 13 avril de 15h à 16h30

■ Rendez-vous jeux à la bibliothèque de Chuzelles
Pendant les prochaines vacances, rendez-vous jeux de société à partir de 3 ans, accompagné d'un adulte.
Réservation indispensable au
04 74 57 78 13 ou par email
bibliotheque@chuzelles.fr

15 avril au 1^{er} mai

■ Exposition des artistes rhodaniens
Peintures de Isabelle Porte, Jeannine Lignonnet, Marie-Françoise Brun Rachedi
Chapelle de la Visitation
www.condrieu.fr

AVRIL (suite)

Mardi 18 avril de 15h à 16h

■ Écoutez une histoire au Musée avec l'association Lire et faire lire Musée et site archéologique de Saint-Romain-en-Gal

Plein tarif : 6 € (lecture offerte avec le droit d'entrée musée et site).

Gratuit pour les moins de 18 ans, les demandeurs d'emploi.

Lecture comprise dans le droit d'entrée au site.

Tranche d'âge : à partir de 6 ans

04 74 53 74 01

saintromain@rhone.fr

reservation.saintromain@rhone.fr

musee-site.rhone.fr/

Mercredi 19 avril de 14h30 à 15h30

■ Visite de l'atelier de restauration de mosaïques et d'enduits peints Musée et site archéologique de Saint-Romain-en-Gal - Vienne

Exceptionnellement, l'atelier de restauration de mosaïques vous ouvre ses portes et vous révèle le travail minutieux, rigoureux et souvent impressionnant des restaurateurs.

04 74 53 74 01

saintromain@rhone.fr

reservation.saintromain@rhone.fr

musee-site.rhone.fr/

Samedi 22 avril à 20h30

■ Serge Papagalli « Ca suffit main'ant » Salle de l'Arbuel - 69420 Condrieu

Pour cette nouvelle aventure, la famille Maudru sera effectivement à nouveau au complet : Aimé le père, Louise sa femme, le neveu Désiré et le fils Fernand

Plein tarif : 25 €

Gratuit pour les moins de 10 ans

06 77 75 71 02

<https://comitedesfetescond.wixsite.com/fetecondrieu>



Lundi 24 avril à 14h et à 16h

■ Opéras filmés saison 2022-2023

Cinéma Amphi de Vienne

George Balanchine, ballet impérial (durée 1h45) Musique de Tchaïkovski & George Gershwin.

amphi-vienne.fr/FR/44/opera-cinema-amphi-vienne-vienne.html

Vendredi 28 avril à 20h30

■ Théâtre - Les Vilains

Le Manège - Vienne

“ La bonté d'une guerre se juge à la quantité de mal qu'elle fait ”

Tarifs : 27 € cat 1 - 22 € cat 2

tarifs réduits possibles

04 74 85 00 05

accueil@theatre-francois-ponsard.fr

<https://www.theatre-francois-ponsard.fr/>

Samedi 29 avril de 14h à 23h

■ Goat Trail - Condrieu - 2023

Place du Marchés aux fruits

69420 Condrieu

Trail 7 km/350d+ et 25 km/1000 d+

au cœur des vignes du Condrieu

Gratuit

06 80 18 03 30

g.balberini@wanadoo.fr

<https://www.lapetitefoulee.com>



MAI

Lundi 1^{er} mai de 9h30 à 18h

■ Vin et Rigotte en fête

Place du Marché aux Fruits

69420 Condrieu

Chaque année, les deux appellations sont mises à l'honneur : l'AOC Condrieu et l'AOC Rigotte de Condrieu.

Accès libre

04 74 59 50 38

mairie@condrieu.fr

Lundi 1^{er} mai de 9h à 18h

■ Brocante à Condrieu

École primaire des Marronniers

Manifestation organisée par les bénévoles du Secours Catholique de Condrieu.

Accès libre

06 10 12 58 61

monique.denuziere@free.fr

Lundi 1^{er} mai de 8h à 17h

■ Vide-grenier - brocante - collections à Chasse-sur-Rhône

Mardi 2 mai à 14h30, 17h et 20h

■ Ciné d'or : La brigade

Cinéma Amphi Vienne

Tarif unique : 3,70 €

04 74 53 23 65

amphi-vienne.fr/FR/81

Jeudi 4 mai à 19h30

■ Exposition photo : Un an après...

Théâtre François Ponsard

04 74 85 00 05

carlierguy@aol.com

<https://carlierphotographie.fr>

Jeudi 4 mai à 20h30

■ Théâtre - Le K

Théâtre François Ponsard

4, rue Chantelouve - 38200 Vienne

Tranche d'âge : à partir de 14 ans

accueil@theatre-francois-ponsard.fr

<https://www.theatre-francois-ponsard.fr/>

Samedi 6 mai

■ La Via Gusta

Une itinérance gourmande

et bistronomique sur la ViaRhôna.

Un menu en 5 étapes sur 9 km.

Les « ViaGusteurs » seront embarqués pour un parcours inédit, entre fleuve et terroir au cours de cette « croisière sur terre » entre Vienne et Condrieu.

Cette expérience singulière est proposée par les élèves du Bachelor Thierry Marx* de l'institution Robin de Vienne, avec la complicité de chefs locaux et la participation exceptionnelle des élèves du Bachelor Thierry Marx de Marseille, présents pour l'occasion.

www.vienne-condrieu.com



Dimanche 7 mai de 16h à 17h

■ Visite commentée gratuite de

l'exposition temporaire : Traces et trames. Inscrive le monde.

Clôître Saint-André-le-Bas

Place du Jeu de Paume - 38200 Vienne

Gratuit

04 74 78 71 06

musees@mairie-vienne.fr

Lundi 8 mai

■ Foire de Septème

En centre village avec stands d'artisans, manèges, restauration, buvette..

MAI (suite)

Vendredi 12 et samedi 13 mai

■ Braderie les "2J" • L'association Vienne Atout Commerce vous donne rendez-vous pour 2 jours de shopping à Vienne. vienneatoutcommerce.fr

Du vendredi 12 au dimanche 14 mai

■ 1^{er} Salon Outdoor des Véhicules d'Occasion à l'Espace de la vogue de Vienne
Accès libre
Plus de 250 modèle exposés
vienne-condrieu.com

Samedi 13 mai de 10h à 18h

sur le territoire de l'Agglo • GRATUIT

Le printemps
des fermes

Voir programme en page centrale de cet Agglomag

Samedi 13 mai de 11h à 23h

■ Fête de la Bière à Septème
Dégustation et restauration
Parking de la salle des fêtes
Place Cécillon du Perrier
38780 Septème
Tarif : 2 €

Concert et animations pour les petits et les grands
Association de la Chope Septémoise
06 95 55 06 18



Samedi 13 mai de 14h30 à 15h30

■ Visite exceptionnelle de l'atelier de restauration de mosaïques et d'enduits peints
Musée et site archéologique de Saint-Romain-en-Gal - Vienne
04 74 53 74 01
saintromain@rhone.fr
reservation.saintromain@rhone.fr
musee-site.rhone.fr/

Samedi 13 mai soir

■ Marche nocturne Sou des écoles
rendez-vous : Grande salle d'Eyzin-Pinet
soudesecoles.eyzinpinet@orange.fr

Samedi 13 mai

■ Soirée guinguette
Place du village à Meyssiez
soirée gratuite avec possibilité de restauration sur place
06 07 05 16 95

Samedi 13 mai à 20h30

■ Transmusical
Salle de l'Arbuel à Condrieu
Soirée concert de printemps
www.condrieu.fr

Dimanche 14 mai de 8h à 17h

■ Vide-grenier à Ampuis

Mercredi 17 mai

■ Journée internationale des Musées
Musée et sites de Saint-Romain-en-Gal
Gratuit
04 74 53 74 01
saintromain@rhone.fr
reservation.saintromain@rhone.fr
musee-site.rhone.fr/

Jeudi 18 mai de 6h à 18h

■ Vide Grenier de l'Ascension du Sou des Écoles à Meyssiez
<https://www.lesoudemeyssiez.com>

JUIN

Vendredi 2 juin à 19h30

■ Exposition photo : Un an après...
Théâtre François Ponsard
04 74 85 00 05
carlierguy@aol.com
<https://carlierphotographie.fr>

Samedi 3 juin de 10h à 18h

■ Salon du livre à Estrablin • 2^e édition
Parc Gémens à Estrablin



Venez retrouver une vingtaine d'auteurs et d'autrices de ainsi que de nombreuses

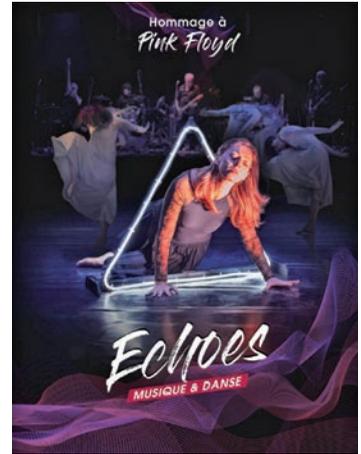
animations pour petits et grands : siestes littéraires, tables rondes, ateliers enfants...

Stationnement facile et gratuit
Entrée et animations gratuites

 Programmation à suivre sur le facebook de Gem'lire

Dimanche 4 juin à 14h30

■ Echoes
Spectacle chorégraphique et musical en hommage à Pink Floyd
Salle de l'Arbuel
Tarif normal 19€, tarif réduit 12€
www.condrieu.fr



Samedi 10 juin à 14h

■ Concours pétanque E2S FC
Boulodrome d'Eyzin-Pinet
e2sfc38@gmail.com

Dimanche 11 juin à 8h30

■ Rando VTT Eyzin VTT • Eyzin-Pinet
Rendez-vous Grande salle
eyzinvt@gmail.com

Mardi 20 juin

■ Fête de la Musique à Chuzelles
Organisé par la Municipalité et les associations chuzelloises, devant la Blanchonnière, 2 rue du Béal à Chuzelles.
Renseignements : 04 74 57 90 97 ou mairie@chuzelles.fr

Mercredi 21 juin à partir de 19h

■ Fête de la musique
Chonas-l'Amballan
En partenariat avec le Comité des Fêtes place de la Mairie

Samedi 24 juin à 20h30

■ Concert de musique classique
« les Nocturnes du Château »
Cour du château de Chonas-l'Amballan
Gratuit

Vienne Condrieu Agglomération

30, avenue du Général Leclerc
Espace Saint-Germain - Bâtiment Antarès
BP 263 - 38217 Vienne Cedex
Tél. : 04 74 78 32 10 · info@vienne-condrieu-agglomeration.fr

L'accueil est ouvert :

du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Gardons le lien...



Agence économique

04 74 78 89 00
entreprendre@vienne-condrieu-agglomeration.fr
<https://entreprendre.vienne-condrieu-agglomeration.fr>



Aménagement urbain

- **Autorisations du droit des sols (ADS) :**
04 82 06 33 06
- **Habitat :** 04 74 78 32 20
- **OPAH - Conseil travaux et rénovation logement :**

 **N° Vert 0 805 030 043**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Déchèteries

Chasse-sur-Rhône - 326, route de Communay
· du lundi au samedi de 9h à 12h30
et de 13h30 à 18h

Pont-Évêque - ZI l'Abbaye
· du lundi au samedi de 8h à 12h30
et de 13h30 à 18h

Vienne - Saint-Alban-les-Vignes
· du lundi au samedi de 8h à 12h30
et de 13h30 à 18h

Ampuis - Verenay - 1680, rue du Stade
· le lundi, le vendredi et le samedi de 9h à
12h30 et de 13h30 à 18h
· le mardi, le mercredi et le jeudi de 13h30 à 18h

Villette-de-Vienne - 288, chemin du Maupas
· du lundi au samedi de 8h à 12h30
et de 13h30 à 18h

gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr



Environnement et déchets

04 74 53 45 16

gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr

nature@vienne-condrieu-agglomeration.fr

planclimat@vienne-condrieu-agglomeration.fr



Cohésion sociale

**Contrat de Ville
Réussite éducative
Santé**

04 74 78 78 90 - 04 74 78 32 28
cohesion sociale@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Relais Oxyjeunes / Point Accueil Écoute Jeunes
04 74 78 37 98 ou 06 8144 90 97
oxyjeunes@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Emploi
emploi@vienne-condrieu-agglomeration.fr
04 27 87 80 07 - 06 21 49 46 59



Cycle de l'eau

Assainissement : 04 82 06 33 00
cycledeleau@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Eau potable : 04 87 59 14 50
regie-eau@vienne-condrieu-agglomeration.fr



Petite enfance

Modes de garde : 04 27 87 80 00
petiteenfance@vienne-condrieu-agglomeration.fr



Piscines

Stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à Saint-Romain-en-Gal
Réouverture le 1^{er} juillet

Piscine de Loire-sur-Rhône

(hors vacances scolaires)

- lundi : 12h-13h / 16h15-19h
- mardi : 12h-13h30 / 16h15-19h
- mercredi : 11h30-18h30
- jeudi : 12h-13h30 / 16h15-19h
- vendredi : 11h15-13h / 16h15-18h

Renseignement et réservation : 04 72 24 06 23

Piscine de Villette-de-Vienne

(hors vacances scolaires)

- lundi : 12h-13h45 / 16h30-18h30
- mardi : 12h-13h45 / 16h30-18h
- mercredi : 12h-18h
- jeudi : 12h-13h45
- vendredi : 12h-13h45 / 16h30-18h30

Renseignement et réservation : 04 69 46 14 91

Piscine Lucien Millet à Eyzin-Pinet

réouverture le 1^{er} juin

JUIN

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : 11h30-13h30 / 16h30-18h30
- mercredi : 11h30-18h30
- samedi et dimanche : 10h-18h30

JUILLET-AOÛT (du 1^{er} juillet au au 31 août)

- tous les jours : 10h-18h30

Fermeture de la piscine au 31 août

Renseignement et réservation : 04 74 58 47 36

Port du bonnet obligatoire



Téléalarme

04 37 04 82 50
telealarme@vienne-condrieu-agglomeration.fr



Transports et mobilités

04 74 78 78 89
transports@vienne-condrieu-agglomeration.fr



Tourisme

Pavillon du tourisme

04 74 53 70 10
contact@vienne-tourisme.com



Voirie

04 27 87 80 17
voirie@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Permanences à l'Agglo

ADIL 04 76 53 37 30
AGEDEN conseil info énergie : 04 76 23 53 50
Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
(CAUE) 04 74 78 78 83
OPAH - Conseil travaux et rénovation logement

N° Vert 0 805 030 043

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

SOLIHA Rhône / Grand Lyon : 04 37 28 70 20

Aujourd'hui

Tous vos emballages se trient !

LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



LES EMBALLAGES EN MÉTAL



LES EMBALLAGES EN CARTON



⊗ DÉCHETS REFUSÉS

- Bouteilles et bocaux en verre
- Couches
- Textiles

- En vrac, pas en sac !
- Aplatissez les emballages
- Pas besoin de les laver
- N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres



Le meilleur des déchets est celui que nous ne produisons pas.

Soyons vigilants lors de nos achats !